

Le Québec dans la crise américano-canadienne

Diagnostic historique et propositions opérationnelles

Rapport rédigé par Édouard Baraton,
Directeur scientifique de l'IRQ

En collaboration avec Vincent Vallée,
Président de l'IRQ



Présentation de l'Institut de recherche sur le Québec

L'Institut de recherche sur le Québec (IRQ) a été fondé en 1999 dans le but de créer un lieu permanent de recherche et d'information sur les nouveaux défis qui se posent au Québec. Il a pour mission l'étude de la question nationale québécoise, l'analyse des intérêts du Québec et de son identité au moyen des sciences humaines et notamment de la science politique, de la sociologie, de l'histoire, de la démographie et du droit. L'IRQ regroupe des chercheurs et des intellectuels de différentes tendances qui ont l'intérêt national du Québec à cœur.

Résumé de l'étude

Depuis la plus récente élection du président américain Donald Trump, le Québec est pris dans une crise commerciale et géopolitique entre Ottawa et Washington. Le rapport de l'IRQ montre que, depuis 1760, chaque tension canado-américaine a historiquement ouvert un espace permettant des gains politiques pour le Québec, tandis que les rapprochements resserrent l'étau fédéral. Il dresse la chronologie de la crise 2024-2026, analyse les positions divergentes des cinq partis québécois face à ce contexte inédit, puis recommande une stratégie québécoise autonome : diplomatie directe avec Washington, consolidation institutionnelle interne, et remise en question du cadre fédéral si celui-ci échoue à protéger les intérêts vitaux du Québec.

Chronologie des événements résumée

Date	Événement
5 nov. 2024	Élection de Trump ; début de la séquence d'atteintes à la souveraineté canadienne
29 nov. 2024	Trudeau rencontre Trump à Mar-a-Lago ; exprime sa détresse face à la menace tarifaire
19 déc. 2024	Premier post Truth Social explicite sur l'annexion du Canada comme 51 ^e État
20 janv. 2025	Mémorandum « America First Trade Policy » ; urgence nationale sur le trafic de drogue (Canada et Mexique)
1er févr. 2025	Décret exécutif : tarifs de 25 % (10 % sur l'énergie), hors ACEUM, sous prétexte du fentanyl
4 mars 2025	Entrée en vigueur des tarifs ; représailles canadiennes (25 % sur 30 G\$ CA) ; Ottawa annonce 28 G\$ pour le radar arctique et le NORAD
Mai 2025	Offre du « Golden Dome » : gratuit si le Canada devient 51 ^e État, sinon facture de 61 G\$ US
27-29 juin 2025	Suspension des négociations (taxe sur les services numériques) ; Ottawa annule la taxe le 29 juin
1er août 2025	Tarifs relevés de 25 % à 35 %, hors ACEUM et énergie
30 sept. 2025	Trump relance la question du 51 ^e État à Quantico
Déc. 2025	Réclamations américaines sur la gestion de l'offre laitière et les règles numériques, en vue de l'examen ACEUM
Mai 2026	Retrait unilatéral du Pentagone du Permanent Joint Board on Defence
1er juill. 2026	Examen conjoint de l'ACEUM
20 juill. 2026	Trois proclamations invoquant l'article 338 du Tariff Act de 1930 ; tarif additionnel de 50 % sur l'auto, l'alcool et le lait
21 août 2026	Rupture des négociations, attribuée à trois motifs : ressources stratégiques, commerce avec les tiers, langue française
22 août 2026	Entrée en vigueur des tarifs de 50 %

Résumé des recommandations

Établir des relations diplomatiques directes et permanentes avec les États-Unis (et le reste du monde)

- S'appuyer sur le précédent Gérin-Lajoie (1965) et des relations diplomatiques directes France-Québec (1968)
- Adresser une demande officielle au Département d'État américain, directement ou via le Consulat des États-Unis à Québec
- Agir sans attendre l'aval d'Ottawa, celui-ci ne pouvant s'y opposer sans se contredire
- Mettre ainsi le Québec en position de participer aux futures négociations touchant à ses prérogatives constitutionnelles et à ses intérêts fondamentaux
- Étendre ensuite ce modèle de relations bilatérales à tous les États où le Québec a des délégations ou qui ont un consulat à Québec

Assurer au Québec la libre disposition de lui-même face à la menace américaine sur la souveraineté canadienne

- Rappeler que les exigences américaines (ressources, commerce, langue) empiètent aussi sur des compétences propres au Québec, pas seulement fédérales
- Invoquer le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* (1998) : si Ottawa cède aux pressions américaines au point de compromettre l'autodétermination interne du Québec, celui-ci pourrait invoquer un droit de sécession « en dernier recours »
- Exiger d'Ottawa le retrait de la « Loi sur la clarté » (2000), comme preuve de bonne foi envers la nation québécoise reconnue en 2006, afin de permettre au Québec de se prémunir en cas de soumission d'Ottawa à des exigences américaines inacceptables pour la nation québécoise

Consolider l'État-nation québécois (mesures internes)

- Édicter les règles d'une nationalité québécoise inscrite dans le droit civil.
- Adopter une constitution québécoise, validée par référendum, pour asseoir sa légitimité démocratique face à la *Loi constitutionnelle de 1982* et assurer les conditions de l'autodétermination québécoise (interne et externe).
- Négocier avec Ottawa le transfert de prérogatives partagées ou liées à l'autodétermination québécoise, notamment l'immigration et la gestion des passeports pour les Québécois, une fois la nationalité établie.

Ajuster la position du Québec entre Washington et Ottawa en fonction des réponses aux diverses actions et exigences québécoises.

Table des matières

Chronologie des événements résumée	1
Résumé des recommandations	2
Table des matières	3
Introduction	4
I – Le Québec entre le Canada et les États-Unis : perspective historique 1760-2024.	6
1760-1774. Une conquête britannico-américaine de la Nouvelle-France.	6
1774-1778. L'unification continentale manquée et bénéfices de la loyauté	7
1778-1791. Le prix de la défaite de la Couronne pour le Québec	7
1791-1848. Relations à contretemps	8
1848-1940. Menace américaine, garantie impériale et esquisse de l'État québécois	9
1940-1967. Prédominance américaine, redéfinition canadienne et affirmation québécoise	10
1968-2024. La question québécoise et le double alignement sur Washington	11
II – Synthèse de la crise Canado-États-unienne depuis novembre 2024 dans une perspective québécoise	13
III – Doctrine internationale du gouvernement du Québec et des partis politiques québécois	19
La CAQ, dirigée par Christine Fréchette	20
Parti Québécois (Paul St-Pierre Plamondon)	22
Québec solidaire (Ruba Ghazal / Christine Labrie)	23
Parti libéral du Québec (Charles Milliard, chef depuis le 13 février 2026)	23
Parti conservateur du Québec (Éric Duhaime)	24
Conclusion	25
IV – Recommandations	26
Face à la menace américaine sur la souveraineté canadienne : Assurer le Québec de sa libre disposition de lui-même	29
Consolider l'État-nation : développements unilatéraux et accord nation-fédération	31
Conclusion	32
Conclusion	34
Bibliographie	35

Introduction

*« Notre pays, tel qu'il est, parmi les autres, tels
qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel,
viser haut et se tenir droit »*
Charles de Gaulle, *Mémoires de Guerre*,
L'appel (1940-1942), 1954.

Depuis l'élection présidentielle américaine de novembre 2024, la question américaine s'est inscrite dans le quotidien canadien et québécois, jusqu'à influencer fortement le cadre électoral canadien et plus récemment québécois. En effet, dans les circonstances nouvelles, l'IRQ croit que chaque parti politique québécois peut prendre position sur le conflit américano-canadien durant la présente campagne électorale et, plus encore, esquisser ce que sera la politique québécoise dans la tempête.

Celle-ci bouscule bien des certitudes que l'on croyait établies : le cadre général de l'hégémonie américaine, libérale, libre-échangiste, l'intégration nord-américaine et le respect de l'intégrité des États notamment. Or, c'est sur ces fondements que les forces politiques québécoises ont pensé, depuis des décennies, leurs projets politiques pour le Québec. L'IRQ croit nécessaire de repenser cette configuration, et dans des délais très brefs.

Dans ce contexte, l'IRQ, conformément à sa mission, produit ce document afin d'éclairer le débat. À l'aide des ressources qu'offre l'histoire du temps long, combinée à l'histoire immédiate, à la politologie et au droit, nous mettons à la disposition du public un diagnostic des enjeux. Les informations recueillies, mises en ordre, analysées visent à ce que le public, les aspirants premiers ministres et leur équipe puissent avoir à leur disposition la matière nécessaire pour concevoir nettement et être en mesure de défendre l'intérêt national du Québec dans le monde tel qu'il est.

Bien qu'elle en ait surpris plusieurs, la dynamique que traverse le Québec est loin d'être nouvelle lorsqu'on regarde son histoire depuis la Conquête. En effet, dans son histoire, le Canada, qui était à l'époque représenté par sa Couronne britannique, a dû faire face à la menace américaine à de multiples reprises. Dans ce contexte, le Canada favorise la cohésion interne et tolère davantage les contradictions. Historiquement, cette menace a eu comme effet d'ouvrir un espace géopolitique lui permettant d'augmenter sa capacité d'agir et de faire respecter ses droits. C'est au contraire lorsque la menace s'estompe que l'état canadien se resserre et que les pouvoirs et les droits de la nation québécoise s'en trouvent meurtris. À la lumière de cette analyse des structures, nous croyons que le Québec ne doit pas se contenter de subir mais, pour se prémunir, saisir l'occasion et utiliser l'ensemble des leviers qui sont à sa disposition pour renforcer sa consistance politique et sa capacité de décider pour lui-même.

Le document fait cette démonstration en quatre parties. Si elles se lisent de manière consécutive et cumulative, les auteurs ont voulu les rendre lisibles indépendamment les unes des autres. Le lecteur pressé pourra ainsi passer directement aux propositions (partie IV) et revenir aux sections précédentes pour en

méditer les fondements, pris dans l’histoire longue (partie I), dans la séquence américano-québéco-canadienne ouverte en novembre 2024 (partie II) ou dans l’analyse des doctrines des partis politiques québécois (partie III).

La première partie, posant les bases de l’histoire longue, expose comment le triangle géopolitique de l’Amérique du Nord (État britannique et canadien, Québec et États-Unis) s’est, à plusieurs reprises, depuis 260 ans, réajusté successivement au profit ou au détriment du Québec, déterminant les structures mêmes de son existence.

La seconde partie présente un résumé sur les principaux événements qui se sont déroulés depuis l’élection présidentielle de novembre 2024 à août 2026, de l’élection du président Donald Trump à la rupture des négociations commerciales entre les États-Unis et le Canada.

La troisième partie procède à une analyse générale des positions des cinq principaux partis politiques, sur la base de la documentation publiquement disponible en début septembre, soit au moment de la rédaction de la présente étude.

La quatrième partie présentera les recommandations de l’IRQ. Elles visent à faire passer le Québec de sa position de simple spectateur d’une discussion entre ces deux puissances, au rang d’acteur capable d’assurer une action autonome effective et, autant que possible, efficace, dans les circonstances actuelles et futures.

I – Le Québec entre le Canada et les États-Unis : perspective historique 1760-2024.

Depuis la réélection du président américain Donald Trump et la rencontre avec Justin Trudeau à Mar-a-Lago lors de laquelle le 47^e président des États-Unis déclara que le Canada, incapable de vivre sans le libre-échange avec les États-Unis, n'avait qu'à devenir un État américain, la situation politique nord-américaine est bouleversée¹. C'est l'étonnement qui a dominé dans le commentariat québécois et canadien². L'incrédulité devant les propos pourtant tenus continuellement a persisté longtemps. Pourtant, l'histoire du continent nord-américain depuis le XVIII^e siècle permettait tout à fait d'envisager la crise actuelle. Un retour en arrière sur les relations entre les États-Unis, la Couronne britannique puis son successeur canadien et, enfin la nation québécoise, sous ses noms et formes successives, s'impose pour comprendre ce qui se joue et les marges de manœuvre québécoises dans de telles circonstances. Nous allons donc ici donner un bref portrait de l'histoire entre la Couronne, successivement britannique et canadienne, les treize colonies devenues États-Unis et la nation québécoise, soit la population, distincte par son droit civil, conquise en 1760, et désormais incarnée par l'État québécois. Soucieux de faire ressortir les aspects pertinents dans le contexte actuel, nous ne suivons pas systématiquement les découpages chronologiques habituels. Nous préférons au besoin les articulations chronologiques les plus pertinentes dans une perspective de compréhension de la place du Québec dans la structure des rapports de pouvoir en Amérique du Nord. Elles permettent de faire ressortir deux faits : les tensions entre le Canada, sous ses formes successives, et les États-Unis, sont favorables aux gains du Québec dans l'espace politique nord-américain et mondial. Elles en font un tiers acteur dont le ralliement à un camp ou à un autre a un prix. À l'inverse, les réconciliations américano-canadiennes peuvent se faire aisément au détriment du Québec. Il s'impose donc à ses dirigeants, conscients de ces expériences, d'en tirer les enseignements utiles. C'est ce que nous appelons le « triangle géopolitique de l'Amérique du Nord ».

1760-1774. Une conquête britannico-américaine de la Nouvelle-France.

La guerre de Conquête (1754-1760) fut le déclencheur nord-américain du conflit, mondial, appelé la guerre de Sept Ans³. L'enjeu initial fut constitué par la vallée de l'Ohio et les Grands Lacs, partie de la Nouvelle-France, visée par l'expansionnisme des colons de Nouvelle-Angleterre, de New York, de Pennsylvanie et de Virginie. Les colonies fournirent une part notable de l'effort militaire. La victoire britannique à l'échelle mondiale fut suivie d'un arbitrage dans les acquisitions. Londres se rallia à l'avis des colons nord-américains et fit de la cession intégrale de la Nouvelle-France jusqu'au

¹ CBC News. (2024, 3 décembre). *Trump's quip about Canada becoming 51st state was a joke, says minister who was there*. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-poilievre-leader-briefing-mar-a-lago-1.7399534>

² Hachey, I. (2025, 8 février). *51e État américain : Et si Trump était sérieux?* La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/le-51e-etat-americain/et-si-trump-etait-serieux/2025-02-08/ruee-vers-l-or-bleu.php> Ravary, L. (2025, 17 février). *Le 51e État : et si Trump était sérieux?* *Le Nouvelliste*. <https://www.lenouvelliste.ca/chroniques/lise-ravary/2025/02/17/le-51e-etat-et-si-trump-etait-serieux-VNORTYNMGJH5HIEXMP53CE5UPE/> La Presse. (2025, 7 février). *51e État des États-Unis : Trump veut réellement absorber le Canada*. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2025-02-07/51e-etat-des-etats-unis/trump-veut-reellement-absorber-le-canada.php> Le Devoir. (2026, 23 juillet). *Guerre commerciale avec les États-Unis : une nouvelle vague de tarifs douaniers imposés par Trump est en vue*. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/economie/996659/nouvelle-vague-tarifaire-vue>

³ Vaugois, D., Imbeault, S., et Veyssière, L., (dir.), 1763. *Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Septentrion, 2013.

Mississippi une condition sine qua non à la paix⁴. Ainsi, le 10 février 1763, la Couronne acquérait tout ce que la France avait possédé dans cet espace. Cependant, la proclamation royale de 1763, créant une province de Québec limitée à la vallée du Saint-Laurent, frustra les colons anglo-américains de leurs espoirs d'extension rapide vers l'Ouest en réservant à la seule Couronne les acquisitions des terres autochtones.

La solidarité entre la Couronne et les Treize colonies aboutissait à l'assujettissement de la vallée du Saint-Laurent, qui reçut alors le nom de Province de Québec.

1774-1778. L'unification continentale manquée et bénéfices de la loyauté

La tension croissante entre Londres et ses colons nord-américains fut l'une des causes de l'Acte de Québec⁵. Il confirma le maintien du droit civil français garanti par la Capitulation de 1760, l'imposa comme seul droit civil (au grand dam des colons britanniques nouveaux venus), autorisa formellement la perception des dîmes pour le clergé catholique, supprima l'obligation d'être catholique pour siéger au Conseil législatif où les « Canadiens » reçurent la moitié des sièges et étendit la province de Québec jusqu'au Mississippi. On notera que les élites francophones obtenaient ainsi l'essentiel de leurs revendications sociales mais en écartant, d'accord avec Londres, l'idée d'une assemblée élue, dont la légitimité aurait pu s'opposer à celle de l'Empire. L'échec de la tentative de conquête de la vallée du Saint-Laurent de 1775-1776 peut s'interpréter comme l'effet de ces concessions obtenues par les élites francophones d'alors, qui laissèrent les « Canadiens » dans l'expectative ou la division entre les deux adversaires.

La rupture entre la Couronne et les États-Unis naissants rehaussait la valeur de l'adhésion politique des « Canadiens » de la Province de Québec, et sécurisa leur statut de nation spécifique reconnue interne à l'Empire.

1778-1791. Le prix de la défaite de la Couronne pour le Québec

L'entrée en guerre de la France puis de l'Espagne rétablit le rapport de force en faveur des Américains. En 1778-1779, ils purent envahir les actuels États de l'Illinois et de l'Indiana, bénéficiant de la défiance des « Canadiens » habitants de ces régions à l'égard de l'Empire britannique⁶. Après cette date, l'absence de nouvelle invasion du cœur de la Province de Québec (rendue impossible par la méfiance entre alliés français et Américains), laissa les « Canadiens » à l'écart du conflit⁷. Ils en payèrent le prix. Lors de la paix de 1783, Britanniques et Américains se partagèrent le continent : la partie sud de la province de Québec, entre les Grands Lacs, le Mississippi et l'Ohio, visée par les colons anglo-américains depuis 1754, fut livrée de manière discrétionnaire à la République américaine, sans mention des populations locales.

⁴ Dziembowski, E., *La Guerre de sept ans*, Perrin, Paris, 2009, p. 452-453, 473-482.

⁵ (Acte de Québec, 1774). Lamonde, Y. *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*. Fides. Montréal, Vol. 1, 2000, p. 62-77.

⁶ White, R. *The middle ground : Indians, empires, and republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, Cambridge University Press, New York, 1991, P. 368-412.

⁷ Monette, P., *Le rendez-vous manqué avec la révolution américaine: Les adresses aux habitants de Québec diffusées à l'occasion de l'invasion américaine 1775-1776*. Montréal. Québec-Amérique. 2007. Cros, L. (2007). L'autre participation française à la guerre d'Indépendance : la campagne du Québec, 1775 1776, et l'interaction entre Canadiens français, Américains et Français. Dans S Berthier-Foglar, S. (Dir.). (2009). *La France en Amérique: Mémoire d'une conquête*. Presses universitaires du LLS.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne ayant décidé de donner un refuge aux partisans de sa Cause, les « Loyalistes » des colonies rebelles, on redécoupa ce qui restait à l'Empire dans cette perspective. Les terres autochtones du « Pays d'en Haut » (actuel sud de l'Ontario) furent acquises pour y réinstaller les réfugiés dont une partie s'installa aussi dans la région de Montréal, dans les Cantons-de-l'Est et dans le Nouveau-Brunswick, fondé à cette occasion (1783)⁸. En 1791, l'Acte constitutionnel sanctionna cette réalité nouvelle en démembrant ce qui restait de la province de Québec, par la création du Haut-Canada, de loi civile anglaise, et le Bas-Canada, noyau de l'actuel Québec, où se prolongeait l'effet de la loi civile française.

La défaite de la Couronne britannique face aux États-Unis, et la paix de réconciliation, se fit ainsi par un transfert massif du coût de la défaite au détriment de la Province de Québec, réduite au seul Bas-Canada.

1791-1848. Relations à contretemps

L'Acte constitutionnel de 1791 visait, en étendant le système électoral, à prévenir l'effet de mouvements revendicatifs pouvant se réclamer des révolutions américaine ou française. Cette concession, qui promut la petite bourgeoisie québécoise naissante aux côtés de l'ancienne noblesse et de l'élite marchande britannique, permit la structuration d'un consensus élitare suffisamment fort, malgré les crises périodiques, pour permettre à la Grande-Bretagne de s'éviter toute révolte canadienne alors que la Couronne britannique était en guerre contre la France (1793-1802, 1803-1814/1815)⁹. Cependant, en 1810, les tensions entre le Parti Canadien et le gouverneur Craig atteignirent un point critique avec la première proposition de l'union des Deux Canada au détriment du Bas-Canada. C'est la perspective de la guerre avec les États-Unis qui porta la Couronne à remplacer Craig par le gouverneur Prévost, écartant le projet d'union et rétablissant une relation de coopération avec les élites locales, permettant la victoire commune face aux États-Unis dans la guerre de 1812-1814¹⁰.

Cependant, l'impossible évolution du système politique vers la démocratie et la crise économique des années 1830 conduisirent à la rupture de 1837 entre Londres et la majorité de l'assemblée législative du Bas-Canada ; à la mise sous tutelle de ses institutions et son intégration au Canada-Uni. Bien que le droit civil bas-canadien fût conservé, le français cessa d'être langue parlementaire pendant 8 ans. Face à la Couronne le « parti canadien » ou « parti patriote » se trouva complètement isolé à l'international¹¹. Il ne trouva pas d'appui aux États-Unis. État sans esclave, il ne pouvait intéresser le Sud, qui obtint l'adhésion du Texas en 1845, ni le Nord, soucieux de ses bonnes relations commerciales avec l'Empire britannique. L'heure était à la paix et aux compromis frontaliers pacifiques entre Londres et Washington¹².

Ainsi, la relation cordiale entre la Couronne britannique et les États-Unis favorisait l'abaissement politique du Bas-Canada.

⁸ Mason, Keith (2013), « Loyalism in British North America in the Age of Revolution, c.1775-1812 ». in: *Loyalism and the formation of the British world, 1775-1880* (Boydell Press, Woodbridge, 2014).

⁹ Greenwood, M. *Legacy of Fear: Law and Politics in Quebec in the Era of the French Revolution*. Toronto : University of Toronto Press. 2015.

¹⁰ C'est là l'arrière plan de la victoire commune dont Mark Carney a rappelé le souvenir dans le contexte actuel : Radio Canada. Relations avec les États-Unis : Mark Carney présente sa « ligne de conduite ». (2025, 04, 19) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2247216/relation-canada-etats-unis-mark-carney-video>

¹¹ Concernant l'échec des Patriotes aux États-Unis : Mauduit, J. *Les « vrais républicains » d'Amérique: les patriotes canadiens en exil aux États-Unis (1837-1842)*. Montréal : Thèse de l'UQAM. 2016.

¹² Convention frontalière de 1818; fixation de la frontière du Maine en 1842; compromis de l'Oregon en 1846.

1848-1940. Menace américaine, garantie impériale et esquisse de l'État québécois

L'expansion américaine de 1848, étendant la République jusqu'au Rio Grande et au Pacifique, relance la perspective d'une unification continentale, dont l'annexion des colonies britanniques par les États-Unis serait l'achèvement. La Grande-Bretagne, se convertissant au libéralisme commercial et politique, décide une inflexion de sa gestion coloniale. Le Canada-Uni obtient ainsi le gouvernement responsable en 1848 et la liberté commerciale en 1849¹³. Le chaud et le froid vont alterner pendant un siècle entre possessions britanniques et République américaine.

Le traité de réciprocité de 1854, négocié par Londres pour les colonies nord-américaines, crée un espace commercial commun. Par ailleurs, l'émigration depuis les possessions britanniques, de francophones et d'anglophones, intègre culturellement l'espace. Cependant, la guerre de Sécession met la Couronne et les États-Unis au bord de la rupture. La résiliation américaine du traité de réciprocité en 1865, l'achat de l'Alaska en 1867, les velléités annexionnistes répétées sont à l'arrière-plan de la création du Dominion du Canada en 1867¹⁴. Cette menace américaine en arrière-scène pousse notamment le secrétaire d'État aux Colonies du Royaume-Uni Lord Carnarvon à souligner l'urgence d'adopter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, lorsqu'elle est à l'étude par la Chambre des Lords à Londres¹⁵. Dans l'opération, la communauté humaine bas-canadienne regagne un État propre, la province de Québec, correspondant à l'orbite territoriale de sa loi civile. Elle obtient aussi la perspective d'un État fédéral ouvert aux deux composantes nationales de l'Amérique du Nord britannique. Elle conserve l'arbitrage de Londres face à Ottawa et commence même à développer une para-diplomatie, notamment marquée par l'ouverture d'un Commissariat du Québec (en 1882, puis Québec et Canada et finalement uniquement du Canada à partir de 1912) à Paris¹⁶. Le Canada, par le truchement de Londres puis directement, et Washington vont multiplier les échecs dans leurs négociations commerciales, laissant planer régulièrement l'option de l'annexion du Dominion à la République.

Dans ce contexte, le Canada conserve un loyalisme impérial, marqué par son implication dans les deux guerres mondiales, dont il veut bénéficier comme garantie géopolitique et comme espace commercial pour faire face au protectionnisme expansionniste états-unien. La spécificité québécoise, et ses usages ou expressions diplomatiques, sont tour à tour valorisés par la Couronne et le gouvernement fédéral comme moyen de distinction face aux États-Unis, de doublement des liens transatlantiques canado-britanniques par des liens québéco-français, ou réprimés comme une menace à la stabilité interne¹⁷.

Cependant, cet équilibre était instable, et l'affaiblissement de l'Empire britannique fit voir, dès les années 1910, la perspective d'un basculement du Dominion, et avec lui du Québec, dans l'orbite américaine¹⁸.

¹³ Lacroix, J.-M., « Chapitre VIII. La construction politique et économique du Canada (1840-1896) ». *Histoire du Canada Des origines à nos jours*, Tallandier, 2019. p.163-198.

¹⁴ Rémillard, G., « Les intentions des Pères de la Confédération ». *Les Cahiers de droit*, 20(4), 1979, p. 797–832.

¹⁵ UK, House of Lords (HL), Second Reading [British North America Bill], HL Deb 19 February 1867, vol 185, cc557–82, ici col. 567-568. Disponible sur PrimaryDocuments.ca :

<https://primarydocuments.ca/second-reading-lords-february-19-1867-uk/> ; texte intégral également disponible sur Hansard (UK Parliament) : <https://api.parliament.uk/historic-hansard/lords/1867/feb/19/second-reading>

¹⁶ Garneau, P., *Les relations entre la France et le Canada à la fin du XIX^e siècle : La revue Paris-Canada (1884-1909)*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal. 2008.

¹⁷ Baraton, É., « Les Français du Canada » : appartenance nationale et crises impériales (1870-1904). *Bulletin d'histoire politique*, 32(1), 2024, p. 187–209.

¹⁸ Ce point est particulièrement important dans la pensée d'Henri Bourassa. Bourassa, H., *Hier, aujourd'hui, demain, Problèmes nationaux*, Montréal, 1916.

C'est ainsi la pression américaine sur la Couronne (qui de britannique devient progressivement canadienne) qui a fixé en 1867 l'existence de l'État-nation québécois dans le cadre fédéral et, malgré le nationalisme canadien, a donné des points d'appui à sa préservation.

Les moments de tensions se poursuivirent au cours des deux guerres mondiales. Dans le contexte de la crise de la conscription de 1917, une partie de l'élite anglophone critiqua le manque de loyauté des Canadiens français à l'égard de la Couronne¹⁹. Face à cette réaction, le député Joseph-Napoléon Francoeur présenta une motion soulevant la possibilité d'une rupture du lien fédératif : « Que cette Chambre est d'avis que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada²⁰. » Cette motion n'a pas eu de suite, mais l'éventualité d'un retrait du Québec a contribué à faire diminuer les tensions au Canada²¹. Il est d'ailleurs notable que le premier ministre Duplessis reprit l'idée, affirmant, lors d'une conférence fédérale-provinciale : « Si l'on considère la présence du Québec au sein de la Confédération comme un obstacle, nous sommes prêts à nous retirer²². » Ces événements montrent que l'adhésion du Québec à la fédération canadienne n'est pas inconditionnelle et qu'elle requiert le respect des spécificités et de l'autonomie constitutionnelle du Québec.

1940-1967. Prédominance américaine, redéfinition canadienne et affirmation québécoise

Le retrait de la protection militaire britannique au profit de la protection militaire américaine, la primauté commerciale et financière de Washington, placent le Canada dans une vulnérabilité structurelle dès 1940²³. Cependant, les conditions générales de l'action politique des États-Unis, dans la lignée des 14 points de Wilson de 1917, lui évitèrent longtemps d'en ressentir directement tout le poids²⁴. L'expansion américaine, sur un mode d'empire informel et libéral, se fit par le démantèlement des empires rivaux par la décolonisation et l'ouverture des marchés, aux accès sécurisés par l'armée de la grande République. Dans ce contexte, nul besoin n'était d'annexer le Canada, au risque de paraître heurter la doctrine professée. L'intégration commerciale, culturelle, économique et sécuritaire suffisait.

Le danger de cette situation de cuisson à feux doux de la grenouille canadienne ne manqua pas d'être aperçu par les dirigeants canadiens, notamment dans les années 1960, et ceci explique en partie le renouvellement de l'idéologie fédérale au moment où le lien britannique s'affaiblissait et où montaient les revendications internes des groupes minoritaires, dont le nationalisme québécois. La citoyenneté

¹⁹ QUÉBEC, Assemblée législative, « Motion Francoeur sur la rupture du pacte fédératif de 1867 », *Débats de l'Assemblée législative (débat reconstitué)*, 14e légis., 2e sess., 23 janvier 1918 :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/14-2/journal-debats/19180123/91433.html>

²⁰ QUÉBEC, Assemblée législative, *Débats de l'Assemblée législative*, 14e légis., 2e sess., 17 janvier 1918, « Motion Francoeur sur la rupture du pacte fédératif de 1867 ».

²¹ The Quebec Daily Telegraph, « The Position of French Canada », 7 février 1918, p. 7, affirmant que le débat sur la motion Francoeur, mené avec dignité, indépendance et loyauté envers l'Empire, avait suscité l'« admiration even in the most inimical quarters »; voir aussi Victoria Daily Times, 30 janvier 1918, qui rapporte que les débats québécois avaient produit une « very excellent impression [...] throughout the Dominion » et souligne les réactions favorables de la presse ontarienne à l'endroit de Lomer Gouin et des parlementaires québécois. Voir également QUÉBEC, Assemblée nationale, « Introduction historique, 14e législature, 2e session », qui conclut qu'au lendemain des débats « la majorité des journaux du pays respirent d'aise » et que la motion « aura sans doute apaisé les passions parmi les hommes politiques ».

²² Angers, F.-A., « Les relations fédérales-provinciales sous le régime Duplessis », dans Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet (dir.), *Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, p. 231-243.

²³ Massie J. « La politique étrangère et de défense du Canada », *Diplomatie*, 64, 2013, p. 32-36.

²⁴ Aron, R., *La République impériale, les États-Unis dans le monde 1945-1972*, Calmann Lévy, Paris, 1973.

canadienne (1947), la fin des appels comité judiciaire du Conseil privé de Londres (1949), la contribution à la naissance des casques bleus (1956), l'adoption d'un drapeau (1964) et la *Loi sur les langues officielles* (1969) sont autant d'éléments de ce Canada cherchant son équilibre.

Dans cette perspective, la renaissance d'une para-diplomatie québécoise sous le libéral Jean Lesage, en 1961, par l'ouverture de la Maison puis Délégation du Québec à Paris, se fit sans conflit avec Ottawa²⁵. La conclusion de la première entente québécoise ayant valeur de traité international avec le gouvernement français fut de même avalisée par le gouvernement fédéral. C'est ce précédent qui fonde la doctrine Gérin-Lajoie sur les prérogatives internationales du Québec²⁶.

La pression des États-Unis, à cette époque, encore perçue comme une menace par la Couronne (désormais canadienne), fut l'une des conditions de possibilité de l'affirmation québécoise dans le cadre du démarrage de la Révolution tranquille.

1968-2024. La question québécoise et le double alignement sur Washington

Cependant, le durcissement de la question nationale québécoise et l'établissement de relations diplomatiques directes entre Québec et Paris en 1968 ouvrit une phase de confrontation, latente ou ouverte concernant les prérogatives internationales du Québec²⁷.

La perspective d'une indépendance québécoise poussa Ottawa à rechercher le soutien de Washington et ce fut un succès, illustré par l'échec du voyage de René Lévesque aux États-Unis de 1977²⁸. Ottawa s'opposait désormais au développement de la diplomatie québécoise et bloquait ainsi le développement d'une organisation internationale francophone qui accueillerait le Québec, dans le contexte du référendum de 1980 et du rapatriement constitutionnel de 1982.

Dans le contexte de réouverture de la question constitutionnelle par les conservateurs canadiens commença, en 1986, une première détente diplomatique, par l'admission par Ottawa de la capacité du Québec à participer à des organisations internationales, en l'occurrence à la nouvelle Organisation Internationale de la Francophonie. Parallèlement, Ottawa s'engageait dans la voie du libre échange avec son voisin du Sud, avec le soutien du gouvernement libéral de Québec. On constate cependant que les gains du Québec en matière diplomatique se sont surtout faits dans un espace transatlantique. La diplomatie québécoise n'a pas reçu au sud de la frontière le même accueil. Depuis les années 1960, Washington se montra structurellement solidaire d'Ottawa concernant une éventuelle indépendance québécoise²⁹. Logiquement, les représentations du ministère québécois des Relations internationales n'y sont donc que des implantations privées et n'ont pas de caractère diplomatique pour Washington. Les années 1990 virent un retour des tensions, et une velléité d'Ottawa de mettre fin aux prérogatives et relations internationales indépendantes du Québec. Depuis les années 2000, on observe une certaine détente, marquée par l'entrée du Québec à l'UNESCO puis par la cosignature du Québec, aux côtés des

²⁵ Mereen, D. *With Friends Like These: Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec France Triangle, 1944-1970*. Vancouver. University of British Columbia Press. 2012.

²⁶ Paquin, S. (dir.) *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005) : Le prolongement externe des compétences internes*. Presses de l'Université Laval. 2006, 324 p.

²⁷ Mereen, D. *With Friends Like These: Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec France Triangle, 1944-1970*. Vancouver. University of British Columbia Press. 2012. p. 123.

²⁸ Paquin, S. « La politique internationale du Québec envers les États-Unis : un essai de périodisation (note de recherche) ». *Études internationales*, 45(2), 2014, p. 261-284.

²⁹ Boshier, J. F. *The Gaullist Attack on Canada, 1967-1997*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 1998, p. 331.

autres provinces et d'Ottawa, du traité commercial conclu avec l'Union européenne en 2016³⁰. L'adhésion récente du Québec comme membre associé au Comité des régions de l'Union européenne marque une étape de sa projection dans cet espace³¹. Ces développements transatlantiques récents montrent une ouverture à une action diplomatique québécoise, tant au niveau infra-étatique (régions) qu'au niveau des États (signataires du traité de 2016) — en particulier avec la France (relation bilatérale) — qu'au niveau de l'Union européenne. Ils montrent la marge dont le Québec peut disposer sur le plan diplomatique pour jouer au mieux de sa position d'acteur hybride.

Rien de tel avec les États-Unis qui concentrent leurs actions diplomatiques sur la relation avec Ottawa. C'est là un fait frappant et paradoxal, sachant que le Québec a fait basculer la majorité canadienne en faveur de l'accord de libre-échange nord-américain de 1993³². Il s'agissait alors, pour les indépendantistes, de rendre le Québec, advenant l'indépendance, en position de maintenir son intégration commerciale nord-américaine même en cas de mauvaise volonté d'Ottawa. Fait non anticipé : c'est le renforcement de l'intégration nord-sud qui allait mettre, comme c'est aujourd'hui devenu évident, le Canada, et le Québec, en péril face aux États-Unis.

En effet, alors qu'à l'échelle mondiale l'hégémonie américaine entre en crise, face à ses rivaux commerciaux et militaires, on observe une forme de réinvention d'une conception impériale américaine. Celle-ci, rappelant des discours du XIX^e siècle, repose sur le contrôle exclusif d'un espace continental contrôlé commercialement, politiquement et militairement de manière étroite et exclusive. C'est ainsi que, soudain, les conceptions des 60 dernières années concernant la géopolitique canadienne et québécoise se trouvent renversées et nous imposent de repenser les enjeux présents, au besoin avec l'aide des expériences des configurations du passé.

Le triangle géopolitique s'est fixé depuis 1967 dans le sens d'un alignement entre les États-Unis et le Canada, laissant le Québec en position d'isolement continental. Mais justement, le triangle Québec-Ottawa-Washington est de nouveau, depuis novembre 2024, en pleine révolution. Nous allons pouvoir en envisager les possibilités et les dangers avec à l'esprit les expériences passées.

³⁰ Lejeune, Y. Le régime d'application provisoire de l'AECG entre le Canada et l'Union Européenne. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 2022, p. 141–166.

³¹ Gouvernement du Québec. (2024, 18 mars). Le Québec partenaire du Comité des régions de l'Union européenne [Communiqué de presse]. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-quebec-partenaire-du-comite-des-regions-de-lunion-europeenne-54395>

³² Charron, D. Le libre-échange pour contourner le risque : l'ALÉNA et l'indépendantisme au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 10(1), 2001. P. 41–50.

II – Synthèse de la crise Canado-États-unienne depuis novembre 2024 dans une perspective québécoise

Ce point préliminaire d'histoire longue nous a permis de souligner plusieurs données importantes. Premièrement, la pression du voisin méridional, et, *in fine*, le risque de l'absorption par celui-ci sont un élément structurant de l'espace canadien. Il a pris des formes diverses : guerres, pressions commerciales, libre-échange, intégration militaire, etc., mais le fond du problème demeure le même. Le Canada est un espace géopolitique précaire face à la puissance continentale voisine et dominante. Deuxièmement : la résistance du Canada, par le passé, a reposé sur deux piliers ; d'une part l'appui sur des puissances extérieures (France puis, Empire britannique, accessoirement intégration internationale mitigeant la dépendance bilatérale : OTAN, ONU, ALENA, etc.) ; d'autre part, sur l'obtention du soutien des peuples intérieurs (autochtones, peuples issus de la colonisation française, colons britanniques).

C'est avec ces éléments de base de la réflexion que nous pouvons entrer dans l'exercice de l'histoire immédiate, celle qui tente, avec les bribes ou surabondances d'information, de regarder l'actualité comme on regarderait une chronique de l'Empire romain tardif. Les États-Unis ont, depuis la Première Guerre mondiale, et plus encore depuis la Seconde, installé leur hégémonie dans l'espace occidental : « l'hémisphère » américain, puis sur l'Europe et, à travers elle, sur une part non négligeable des anciens espaces impériaux européens, dont le Canada, l'ancien empire japonais. Puis, depuis 1991, leur hégémonie semble les porter au stade de l'hyperpuissance. Ce furent les décennies 1990-2010. Alors que d'aucuns pouvaient croire à leur triomphe éternel comme ultime empire informel établissant son règne par les normes, sa monnaie, sa technologie, sa langue, etc., l'empire américain a été victime d'un phénomène impérial assez classique de dévitalisation économique³³. C'est une récurrence que ces empires dominants qui, jouissant de leur position dominante, deviennent des consommateurs de première importance sans plus guère assurer de production à la hauteur de leur place dans le concert des nations³⁴. Suivant la même pente, les États-Unis ont transféré le dynamisme économique et, à terme, la puissance, en Asie orientale. Il en découle, comme pour leurs prédécesseurs, une incapacité à imposer leurs vues par la puissance, que ce soit en Ukraine, au Proche-Orient ou, peut-être bientôt, en Asie. Mais le déclin global d'un empire ne veut pas nécessairement dire sa disparition. Il peut, perdant ses plus vastes extensions, conserver un espace plus réduit, avec l'espoir de s'y refaire, possiblement en intensifiant sa pression, ses exigences, sur les victimes qu'il pense encore à sa portée. En d'autres termes, dans les périodes de rétraction, l'empire peut s'intéresser à des États qui se trouvent à l'intérieur de sa périphérie immédiate. C'est ce que nous voyons au Venezuela, à Cuba, etc. C'est également dans ce cadre qu'il nous semble falloir analyser les exigences américaines formulées depuis novembre 2024 à l'égard du Canada. Nous les listerons et commenterons brièvement en portant une attention particulière à la place du Québec là où ce sera pertinent.

La série des atteintes récentes à la souveraineté du Canada et de ses parties constitutives de la part des États-Unis a commencé au lendemain de l'élection du **5 novembre 2024**. Suite à l'affirmation selon laquelle le président Trump, pour des motifs de « sécurité », annonçait vouloir soumettre le Canada à des tarifs douaniers, le premier ministre Justin Trudeau fit part, le **29 novembre 2024**, de la détresse dans laquelle un tel acte mettrait le Canada³⁵. La provocation envers le premier ministre canadien de l'époque, Justin Trudeau, le rabaissant au rang de « Governor » du 51^e État par le président élu Donald Trump, fut consécutive à l'annonce de son intention d'imposer d'importants tarifs douaniers au Canada. Le premier

³³ Giovanni Arrighi *The Long Twentieth Century*, 1994. Paul Kennedy *The Rise and Fall of the Great Powers*, 1987.

³⁴ Hobsbawm, E. J., & Wrigley, C. 1999. *Industry and empire: The birth of the industrial revolution* (Rev. ed.). The New Press..

³⁵ Radio Canada. (2025, 29 novembre). Justin Trudeau rencontre Donald Trump à Mar-a-Lago <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2123524/justin-trudeau-donald-trump-floride>

ministre canadien s'est exposé à ce traitement en évoquant l'aspect existentiel de la question pour le Canada et donc la faiblesse de celui-ci³⁶. Ces propos privés furent suivis d'affirmations publiques du président Trump à partir du **19 décembre 2024**, concernant les avantages présumés pour les Canadiens à renoncer à leur souveraineté pour intégrer les États-Unis et former le « 51^e État »³⁷. C'est sans parler du fait que, prise au pied de la lettre, cette affirmation abaisserait le Québec au rang de simple division interne du nouvel État canadien au sein des États-Unis.

Entre-temps, le **7 décembre 2024**, le Québec se trouva en position de participer à la controverse. Le premier ministre québécois était alors invité à Paris, pour l'inauguration de Notre-Dame par le président Emmanuel Macron en même temps que Donald Trump, et sans représentation politique canadienne de rang équivalent³⁸. Le contexte était favorable pour le premier ministre du Québec, François Legault qui, à Paris, jouit d'une position diplomatique hors norme. Un tête-à-tête fut aménagé entre le président des États-Unis et le chef du gouvernement du Québec sans que nous puissions identifier de suites politiques à cette rencontre.

Le **20 janvier 2025**, la nouvelle administration Trump émit le memorandum « America First Trade Policy » ; déclaration d'urgence nationale sur le trafic de drogue, mettant en cause le Canada et le Mexique³⁹. Le **1er février 2025**, un décret exécutif de la présidence institua des tarifs de 25 % (10 % sur l'énergie) contre le Canada (hors produits couverts par l'ACEUM) pour insuffisance prétendue dans la lutte contre le trafic de fentanyl⁴⁰. Le gouvernement canadien s'empressa de lancer des dépenses pour le renforcement de sa frontière, selon ce que semblait désirer le président Trump. Celui-ci, loin de voir dans cette réaction une preuve de solidité du Canada, y vit une confirmation de sa faiblesse et Trump réitéra vouloir faire du Canada le 51^e État, invoquant baisses d'impôts et protection militaire⁴¹. Le mois de mars 2025 vit l'ouverture d'une enquête mettant en cause le commerce canadien de bois aux États-Unis⁴². Le **4 mars 2025** entrèrent en vigueur des tarifs ; le Canada répliqua avec 25 % de tarifs sur 30 milliards \$ CA de produits américains. Ottawa annonça alors 28 milliards \$ de dépenses pour moderniser le système radar arctique et le NORAD, en réponse implicite à la pression américaine sur la souveraineté arctique, mais dans le cadre d'une organisation sous contrôle de Washington.⁴³ Au mois de mai 2025, le président

³⁶ GlobalSecurity.org. (2025). US annexation of Canada.

<https://www.globalsecurity.org/military/world/canada/forrel-us-annex.htm>

³⁷ 19 décembre 2024 — Premier post Truth Social explicite sur l'annexion : « Many Canadians want Canada to become the 51st State. They would save massively on taxes and military protection. » GlobalSecurity.org. (2025). US annexation of Canada. <https://www.globalsecurity.org/military/world/canada/forrel-us-annex.htm>

³⁸ La Presse (2024, 19 décembre). Legault, Macron et Trump Des usages diplomatiques de la francité québécoise <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-12-19/legault-macron-et-trump/des-usages-diplomatiques-de-la-francite-quebecoise.php>

³⁹ Global News. (2025, 31 juillet). Here's a timeline of Trump's tariffs on Canada.

<https://globalnews.ca/news/11076387/donald-trump-tariffs-canada-timeline>

⁴⁰ The White House. (2025, 31 juillet). Fact sheet: President Donald J. Trump amends duties to address the flow of illicit drugs across our Northern Border.

<https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/07/fact-sheet-president-donald-j-trump-amends-duties-to-address-the-flow-of-illicit-drugs-across-our-northern-border>

NPR. (2025, 4 mars). Canada, China say fentanyl is only a 'pretext' for Trump's tariffs.

<https://www.npr.org/2025/03/04/nx-s1-5317494/tariffs-fentanyl-canada-mexico-trump>

⁴¹ Newsweek. (2026, 24 août env.). Trump admin weighs in on Canada becoming 51st state: 'Come to the table'.

<https://www.newsweek.com/trump-admin-canada-becoming-51st-state-mark-carney-trade-talks-12360726>

⁴² Congressional Research Service. (2025, 17 mars). U.S.-Canada trade relations (IF12595).

https://www.congress.gov/crs_external_products/IF/PDF/IF12595/IF12595.19.pdf

⁴³ Foreign Affairs. (2026, 23 juillet). A dangerous game in the Arctic: Trump's demands could derail progress on allied defense. <https://www.foreignaffairs.com/arctic-antarctic/dangerous-game-arctic>

Trump, dans le cadre des annonces concernant la défense anti-missile américaine offrit la couverture du « Golden Dome » au Canada comme avantage découlant de sa réduction au rang de 51^e État avec comme alternative une facture de 61 milliards \$ US pour y participer en conservant sa souveraineté⁴⁴. Les négociations concernant les nouveaux tarifs furent suspendues du **27 au 29 juin 2025** pour cause de taxe canadienne sur les services numériques ; Ottawa annonça son retrait dès le 29 juin⁴⁵.

Le 1er août 2025, les tarifs américains sur les produits canadiens hors ACEUM et énergie furent relevés de 25 % à 35 % sous prétexte de l'insuffisance prétendue des résultats des autorités canadiennes dans la lutte contre le trafic de fentanyl⁴⁶. C'est dans ce contexte que l'ambassadeur des États-Unis auprès du Canada, Pete Hoekstra, rencontra Yves François Blanchet, dirigeant du parti indépendantiste, le Bloc québécois, à Ottawa. Sur le ton de la plaisanterie, l'ambassadeur évoqua la possible souveraineté du Québec. Cette ouverture n'aurait pas été saisie par le chef du Bloc qui, selon ses propres dires, en serait revenu au seul plan des négociations en cours, dans le cadre canado-américain⁴⁷. La période vit l'expression de la sympathie d'officiels américains au mouvement indépendantiste albertain⁴⁸.

Le 30 septembre 2025, Trump reposa la question du 51^e État lors d'un discours devant les hauts commandants militaires américains à Quantico⁴⁹. **En décembre 2025**, les autorités américaines mirent en cause la gestion de l'offre laitière, les règles numériques et le partage énergétique Alberta-Montana, en vue de l'examen conjoint de l'ACEUM prévu le 1^{er} juillet 2026⁵⁰. **La contestation verbale de la souveraineté canadienne reprit en janvier 2026** lorsque le président Trump qualifia le premier ministre Mark Carney de « Governor » et menaça de tarifs à 100 %, dans le contexte du renforcement des relations commerciales du Canada avec la Chine⁵¹. Furent alors émises des réclamations américaines concernant le contrôle par Washington du commerce canadien avec les tiers⁵².

⁴⁴ Time. (2025, 30 juin). Trump's plan to annex Canada, revisited.

<https://time.com/7297490/trump-plan-to-annex-canada-51st-state-mark-carney/>

⁴⁵ Library of Congress, Congressional Research Service. (2025). Canada's Digital Services Tax Act: Issues facing Congress (IN12399). <https://www.congress.gov/crs-product/IN12399>

⁴⁶ The White House. (2025, 31 juillet). Fact sheet: President Donald J. Trump amends duties to address the flow of illicit drugs across our Northern Border.

<https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/07/fact-sheet-president-donald-j-trump-amends-duties-to-address-the-flow-of-illicit-drugs-across-our-northern-border>

⁴⁷ Journal de Québec, 8 août 2025, Après une rencontre avec l'ambassadeur américain, Blanchet ne croit plus à une entente avant la fin de l'été.

<https://www.journaldequebec.com/2025/08/08/apres-une-rencontre-avec-lambassadeur-americain-blanchet-ne-croit-plus-a-une-entente-avant-la-fin-de-lete>

⁴⁸ DeSmog. (2025, 22 juillet). Trump Officials Discussed \$500M Alberta Independence Loan, Separatist Claims.

<https://www.desmog.com/2025/07/22/trump-officials-discussed-500m-alberta-independence-loan-separatist-claims/>

⁴⁹ CBC News. (2025, 30 septembre). Trump again floats Canada joining the U.S. as the 51st state.

<https://www.cbc.ca/news/politics/trump-51st-state-again-1.7647268>

⁵⁰ The Deep Dive. (2025, 21 décembre). USTR targets Canada's dairy and digital rules in CUSMA review.

<https://thedeepdive.ca/cusma-review-dairy-supply-management/>

⁵¹ CBC News. (2026, 24 janvier). Trump threatens 100% tariffs on Canadian goods as Carney carries on with trade strategy. <https://www.cbc.ca/news/world/livestory/trump-tariff-threat-canada-100-per-cent-jan-24-9.7059620>

⁵² Gulf News. (2026, 25 janvier). Carney says Canada has 'no plans' to pursue free trade agreement with China as Trump threatens 100% tariffs.

<https://gulfnews.com/world/americas/carney-says-canada-has-no-plans-to-pursue-free-trade-agreement-with-china-as-trump-threatens-100-tariffs-1.500420560>. News on Air. (2026, 29 janvier). US warns Canada over comments ahead of trade deal review. <https://www.newsonair.gov.in/us-warns-canada-over-comments-ahead-of-trade-deal-review>

En mars 2026, le gouvernement américain ouvrit une enquête sur le travail forcé visant 60 partenaires commerciaux, Canada inclus⁵³. **Au mois de mai 2026**, le Pentagone se retira unilatéralement du Permanent Joint Board on Defence (organe créé dans les années 1940), invoquant un manque de progrès canadien, et mit en doute la renégociation du NORAD⁵⁴. **Le 20 juillet 2026, alors que s'ouvrait la renégociation de l'ACEUM**, trois proclamations présidentielles, invoquant l'article 338 du Tariff Act de 1930 (jamais utilisé de cette manière) furent suivies de l'établissement d'un tarif additionnel de 50 % sur l'automobile, l'alcool et les produits laitiers, applicable même aux produits conformes à l'ACEUM⁵⁵.

Au 19 août 2026, une ébauche d'entente (allègement tarifaire sur l'auto, l'acier, l'aluminium et le bois contre concessions sur l'alcool, le lait et les marchés publics) semblait en passe d'être conclue quand vint la rupture, attribuée à trois motifs⁵⁶.

- Droit de veto américain sur les ressources stratégiques canadiennes

Le « droit de premier refus » (right of first refusal) sur les métaux critiques canadiens est l'une des exigences américaines centrales dans les négociations qui ont mené à l'échec du 21 août 2026. Selon plusieurs sources concordantes, Washington demandait un droit de préemption sur les minéraux critiques canadiens, complété par une clause donnant aux États-Unis un droit de regard sur les pays tiers avec lesquels le Canada pourrait négocier de nouveaux accords commerciaux. Carney lui-même a cité cette clause comme l'une des dispositions les plus contentieuses de l'entente refusée⁵⁷. Notons que les ressources québécoises de cette nature étaient évidemment mises en cause. Ici, la position canadienne a *ipso facto* défendu des ressources québécoises relevant de prérogatives provinciales : l'acceptation aurait entraîné un contrôle de Washington sur les pouvoirs du Québec en la matière.

- Contrôle du commerce avec les tiers.

Le gouvernement américain ajouta la volonté d'exercer un contrôle, et au besoin de pouvoir s'opposer, aux accords commerciaux entre le Canada et des tiers. Cette mesure avait déjà un précédent dans l'accord nord-américain de 2018, mais Washington semble désormais avoir la volonté d'en faire usage de manière

⁵³ Eurasia Review. (2026, 31 mars). U.S.-Canada trade relations: Current tensions and future outlook.

<https://www.eurasiareview.com/31032026-u-s-canada-trade-relations-current-tensions-and-future-outlook-analysis/>

⁵⁴ Vision Times. (2026, 22 mai). Trump administration suspends US-Canada defense board amid growing tensions.

<https://www.visiontimes.com/2026/05/22/trump-administration-suspends-us-canada-defense-board-amid-growing-tensions.html> . CBC News. (2026, 19 mai). Pentagon walks away from Canada-U.S. defence board.

<https://www.cbc.ca/news/politics/trump-canada-us-joint-defence-board-9.7203211>

⁵⁵ Wiley Law. (2026, 27 juillet). President Trump imposes new 50% tariffs on certain Canadian imports.

<https://www.wiley.law/alert-President-Trump-Imposes-New-50-Tariffs-on-Certain-Canadian-Imports>

⁵⁶ The Globe and Mail. (2026, août). Five things you need to know about the Canada-U.S. trade talks.

<https://www.theglobeandmail.com/world/us-politics/article-five-things-canada-us-trade-deadline-talks-tariffs-trump/>

⁵⁷ The Globe and Mail. (2026, août). Canadian negotiators to remain in Washington ahead of Wednesday deadline to reach trade deal.

<https://www.theglobeandmail.com/world/us-politics/article-canada-and-us-discuss-critical-minerals-and-defence-in-trade-talks/> . The Globe and Mail. (2026, août). Politics Insider: Canada, U.S. talk critical minerals, defence — U.S.

demands include right of first refusal on Canadian critical minerals and purchase of its F-35 fighter jets.

<https://www.theglobeandmail.com/politics/article-politics-insider-canada-and-us-discuss-critical-minerals-and-defence/> . S&P Global (Platts). (2026, 18 août). US demand for right of first refusal on Canadian minerals 'impossible': experts.

<https://www.spglobal.com/energy/en/news-research/latest-news/electric-power/081826-us-demand-for-right-of-first-refusal-on-canadian-minerals-impossible-experts> . Investing News Network. (2026, août). Canada-US trade deal collapses, Ford calls for critical minerals cutoff. <https://investingnews.com/canada-us-trade-deal-mining/> .

stricte, ramenant le Canada, potentiellement, à un niveau de contrôle de ses relations commerciales tel que l'exerçait jadis Londres⁵⁸. Ce point a été retenu par la partie canadienne comme une cause majeure de rupture, impliquant substantiellement la souveraineté canadienne⁵⁹. Ici, le Canada a bien davantage défendu ses prérogatives que celles du Québec, qui, cependant, a dans ce domaine des volontés et un premier acquis dans sa participation au traité euro-canadien.

- Langue française.

La dernière demande américaine – mais il faut ici compter avec les rapports contradictoires – aurait touché bien plus spécifiquement le Québec. Le premier ministre canadien a en effet attribué la rupture de la négociation, en plus des deux points précédents, aux exigences américaines concernant l'abolition de certains éléments de la législation linguistique protégeant le français, relevant pour partie de la législation québécoise, ainsi que des mesures en faveur de la découvrabilité des contenus en français⁶⁰. Cette assertion du premier ministre canadien a été niée par la partie américaine qui a avancé ne jamais avoir voulu remettre en cause les protections concernant la langue française⁶¹. Le gouvernement québécois, pour sa part, après s'être solidarisé de la position d'Ottawa sur ce motif, a ensuite fait savoir qu'il ne pouvait déterminer ce qui avait été dit dans une discussion dont il n'était pas partie prenante⁶². La vérité sur ce point ne pourra être déterminée qu'à la lumière des sources, lorsqu'elles seront accessibles.

Prenons cependant le risque d'une reconstitution plausible. Sous Justin Trudeau et Joe Biden, les autorités américaines avaient déjà émis des remontrances concernant la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (anciennement PL96). Ottawa, dont le gouvernement s'était montré hostile à la loi québécoise visant à renforcer et promouvoir le français, s'était gardé de défendre bien vigoureusement sa province constitutive, dans un contexte de relations cordiales entre le Canada et les États-Unis. Mark Carney lui-même, une fois arrivé au pouvoir, avait fait part de son malaise concernant l'application de la clause dérogatoire à la *Loi*⁶³. Cependant, la position précaire du Canada a poussé le premier ministre

⁵⁸ The Hub. (2026, 27 août). Canada already traded away its 'sovereignty' with CUSMA.

<https://thehub.ca/2026/08/27/canada-already-traded-away-its-sovereignty-with-cusma/>

⁵⁹ NBC News. (2026, 21-22 août). Canadian Prime Minister Mark Carney calls new U.S. tariffs 'a miscalculation' after trade talks collapse. <https://www.nbcnews.com/business/economy/trump-canada-tariffs-carney-rcna593510>
Bureau du premier ministre du Canada. (2026, 22 août). Prime Minister Carney delivers remarks on Canada-U.S. trade negotiations.

<https://www.pm.gc.ca/en/news/speeches/2026/08/22/prime-minister-carney-delivers-remarks-canada-us-trade-negotiations>

⁶⁰ Assemblée nationale du Québec. (2022). Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, LQ 2022, c. 14. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11>

⁶¹ CBC News. (2026, 25 août). Trump says idea of him interfering with Canadians speaking French is a 'stupid thing'. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/trump-french-canada-9.7319337>.

Trump, D. J. [@realDonaldTrump]. (2026, 25 août). *I would never interfere with Canadians speaking French!...* [Truth Social post]. <https://x.com/TrumpTruthOnX/status/2092214853238989303>

⁶² La Presse. (2026, 27 août). Guerre commerciale : Lutnick accuse Carney de vouloir empêcher l'élection du Parti québécois.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-27/guerre-commerciale/lutnick-accuse-carney-de-vouloir-empêcher-l-election-du-parti-quebecois.php> Québec Nouvelles (Substack). (2026, vers le 24-25 août). Le français était-il réellement menacé — ou politiquement instrumentalisé?

<https://quebecnouvelles.substack.com/p/le-francais-etait-il-reellement-menace>.

⁶³ Le Devoir. (2025, 31 mars). Le premier ministre Mark Carney défend son « malaise » sur la Loi 96 sur le français. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/861991/mark-carney-defend-malaise-sujet-loi-96-francais>.

Radio-Canada. (2025, 31 mars). Loi 96 : Mark Carney mal à l'aise avec le recours anticipé à la disposition de dérogation. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2152140/carney-liberal-langue-francaise-loi-96>

canadien à rappeler, en France puis au Québec, le triple fondement « Autochtone, britannique et français » du Canada dans le cadre d'une stratégie de recherche de contrepoids extérieurs (en Europe en particulier) et d'équilibre interne prenant en compte le nationalisme québécois⁶⁴. C'est ici qu'interviennent les réclamations américaines supposées d'août 2026 concernant le français. Elles ont probablement figuré dans la liste des réclamations américaines, durant les négociations, par simple reprise, par l'administration Trump, des prétentions de l'administration Biden⁶⁵. Précédemment peu porté à défendre la législation linguistique du Québec, Ottawa aurait d'ailleurs peut-être cédé, si cette condition, inadmissible pour Québec, n'avait pas été accompagnée des deux demandes précédentes, inadmissibles pour l'État canadien, qui y perdrait sa souveraineté⁶⁶. Il fallait à Ottawa, pour faire face aux perspectives ouvertes par la crise, rallier l'ensemble des composantes du Canada, Québec et francophones inclus, d'où l'insistance dans la communication fédérale sur ce point, afin de transformer une faiblesse potentielle de la fédération en point fort de sa résistance face aux pressions américaines. C'est concéder que la coopération du Québec est plus impérieusement nécessaire que jamais pour la survie de la « Couronne canadienne » face aux États-Unis.

Le gouvernement Carney, en alignant les demandes concernant le français comme casus belli égal aux demandes sur les ressources et le commerce avec les tiers, s'est mis en réalité en position de débiteur à l'égard du Québec. C'est en effet en partie la dimension « française » du Canada, dont le Québec est l'élément central, qui devient l'une des clefs de sa persistance, par distinction culturelle, face à la menace américaine. Alors que les nouveaux tarifs sont en passe d'entrer en vigueur de part et d'autre, et au regard des précédents historiques, on constate que la crise actuelle réactive le mécanisme qui a façonné la marge de manœuvre québécoise : la rivalité entre la « Couronne » et son voisin républicain (par ailleurs hégémon mondial en déclin), se disputant le ralliement ou la loyauté du Québec et des autres peuples de l'espace canadien.

Il faut maintenant s'intéresser à la manière dont le Québec peut ne pas être seulement objet du débat mais acteur de l'histoire qui se fait et qu'il peut contribuer à façonner. Il nous faut passer en revue les conceptions et propositions des forces politiques québécoises afin d'inventorier ce que les uns et les autres proposent dans ce domaine.

⁶⁴ « Le Canada a été bâti par trois peuples : les Autochtones, les Britanniques et les Français » in :Carney, M., Reuters, Mark Carney meets Emmanuel Macron in Paris before G7 summit https://www.youtube.com/watch?v=j_N1zGhgci4. « Notre pays a été bâti par trois peuples : les Autochtones, les Français et les Britanniques. » Carney, M., in Bâtir le Canada ensemble : le premier ministre Carney prononce une allocution à la Citadelle de Québec <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2026/01/22/batir-canada-ensemble-premier-ministre-carney-prononce-allouction-la>

⁶⁵ Le Devoir. (2025, 1er avril). Mark Carney s'engage à protéger la Loi 96 face aux États-Unis.

<https://www.ledevoir.com/politique/canada/862438/loi-96-ne-fera-jamais-objet-negociations-trump-dit-mark-carney>

⁶⁶ Radio-Canada. (2025, 1er avril). La Loi 96 dans la mire de Washington.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2152424/administration-trump-francais-loi-96-quebec-commerce> Le Devoir.

(2025, 1er avril). Le gouvernement Trump qualifie la Loi 96 du Québec de barrière commerciale.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/862456/gouvernement-trump-qualifie-loi-96-quebec-barriere-commerciale>

III – Doctrine internationale du gouvernement du Québec et des partis politiques québécois

Maintenant que nous avons vu comment le triangle géopolitique formé par la Couronne (jadis britannique, désormais canadienne), le Québec et les États-Unis a évolué en période longue et comment il se dégage sous nos yeux, voyons ce que le gouvernement du Québec ainsi que les principaux partis politiques présentent comme éléments doctrinaux.

Le document de doctrine du ministère québécois des Relations internationales et de la Francophonie, publié en juin 2026 – intitulé : *Politique internationale du Québec : Un Québec fiable dans un monde* –, dispose que le Québec est un « État national » qui doit « *porter une voix et une personnalité dans le monde* »⁶⁷. « L'intérêt national » du Québec est décrit comme fondé sur : un territoire et un peuple, comprenant la nation québécoise et sa culture française d'Amérique et les nations autochtones du Québec⁶⁸. Le gouvernement québécois exprime son attachement au multilatéralisme qui, sous patronage états-unien, s'était imposé progressivement depuis 1945⁶⁹. Le gouvernement du Québec est cependant conscient du basculement en cours :

*Bénéficiant auparavant d'un partenariat stable et prévisible en Amérique du Nord, qui englobait aussi l'Atlantique et l'Europe, et d'un rapport plus éloigné avec l'Indo-Pacifique, le Québec évoluait dans un contexte géopolitique dont il avait peu ou n'avait pas à se préoccuper. Cette époque est révolue, ce qui l'oblige à revoir sa stratégie.*⁷⁰

Nous partageons ce constat. Sur ces bases, le document gouvernemental expose les priorités. Vient d'abord la diversification commerciale, dans le contexte de crise américano-canadienne. Ici la stratégie québécoise de contrepoids double ou complète les démarches canadiennes vers l'Europe mais aussi vers l'Amérique latine et l'Asie⁷¹. Cette politique a un versant dans l'action culturelle, notamment dans le domaine de la francophonie⁷².

Vient ensuite la préservation des acquis commerciaux américains. Le gouvernement québécois compte sur les antennes du Ministère ainsi que sur sa participation à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada⁷³. La question déborde vers le sud, dans le cadre de l'ACEUM, en ce qui concerne les relations avec le Mexique.

⁶⁷ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec. (2026, juin). *Politique internationale du Québec : Un Québec fiable dans un monde* [incertain].

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/politiques/PO-politique-internationale-Quebec-2026-MRIIF.pdf> P. 3.

⁶⁸ Id. p. 4 : « *majoritairement d'origine française et héritier du parlementarisme britannique et du droit civil français, les Québécoises et les Québécois se situent au carrefour de plusieurs influences. Les Français qui ont traversé l'Atlantique pour s'établir dans la vallée du Saint-Laurent ont voyagé aux quatre coins de l'Amérique, laissant dans leur sillage une toponymie qui rappelle leur passage. Le Québec compte 11 nations autochtones qui ont une identité, une histoire, une langue et une culture propres.* »

⁶⁹ Id. p. 6, p. 27-32.

⁷⁰ Id. p. 7

⁷¹ Id. p. 10-14. 17-23.

⁷² Id. P. 34-35, 36-38.

⁷³ Id. p. 16.

Le gouvernement affirme agir de deux manières complémentaires. D’abord, dans le fil de la doctrine Gérin-Lajoie, qui depuis 1965 fonde la prolongation internationale des champs de compétences du Québec dans l’ordre juridique canadien. « *Au fil des décennies, en cohérence avec la doctrine Gérin-Lajoie, le Québec a développé une pratique distinctive de conclure, entériner et mettre en œuvre des engagements internationaux dans ses champs de compétence dans une multiplicité de domaines*⁷⁴. » Outre cela, le gouvernement espère faire la promotion des intérêts nationaux québécois par le truchement du gouvernement fédéral, dans les champs de compétence d’Ottawa.

*La politique étrangère canadienne doit refléter les intérêts des gouvernements provinciaux et territoriaux, qui incarnent, sur le plan institutionnel, la diversité du Canada. Lorsque le gouvernement fédéral redéfinit la politique étrangère du Canada, le Québec doit s’assurer que ses intérêts sont pris en compte, notamment en matière de langue et de culture*⁷⁵.

Comment s’en assurer ? C’est ici que le texte passe des affirmations, des descriptions de pratiques réelles, aux souhaits exprimés à l’adresse d’Ottawa.

*Le gouvernement fédéral n’admet pas systématiquement les gouvernements provinciaux et territoriaux aux négociations des traités dont la mise en œuvre les concerne. Le Québec devra être présent lors des négociations de tels accords s’il le juge nécessaire, comme cela a été le cas pour l’Accord économique et commercial global (AECG) [accord Union Européenne-Canada de 2016]*⁷⁶.

Ce souhait n’est pas actuellement réalisé, et la controverse entre les États-Unis et le Canada concernant le français dans les négociations d’août 2026 illustre la sensibilité de ce point et le caractère regrettable du fait que cette demande, jugée nécessaire par le gouvernement du Québec à la défense de l’intérêt national, ne soit pas satisfaite⁷⁷. Le Québec, comme État-nation, reste encore « au menu » et non « à la table » concernant des aspects fondamentaux de son existence⁷⁸.

La doctrine gouvernementale exige une stratégie la rendant effective. Elle manque dans le texte. C’est ici qu’il nous faut nous tourner vers les propositions des partis actuellement engagés dans la course électorale québécoise, telles qu’elles interagissent avec la crise américano-canadienne.

La CAQ, dirigée par Christine Fréchette

Le gouvernement de Christine Fréchette étant aux affaires et ayant rédigé le document doctrinal précité, nous serons brefs et prendrons juste en compte les déclarations récentes, depuis le 19 août 2026, de Christine Fréchette. C’est un test empirique de la doctrine.

⁷⁴ Id. p. 16.

⁷⁵ Id. p. 16.

⁷⁶ Id. p. 16

⁷⁷ La Presse. (2026, 27 août). Guerre commerciale : Lutnick accuse Carney de vouloir empêcher l’élection du Parti Québécois.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-27/guerre-commerciale/lutnick-accuse-carney-de-vouloir-empêcher-l-election-du-parti-quebecois.php>

⁷⁸ Radio-Canada. (2026, 20 janvier). Carney étale sa vision du monde : « Si vous n’êtes pas à la table, vous êtes au menu ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2221931/carney-vision-monde-puissances-moyennes-davos>

Au 19 août, la première ministre déclarait : « *Il y a encore plusieurs éléments qui ne sont pas clairs. [...] J'exige d'Ottawa de recevoir des informations additionnelles avant de pouvoir me positionner pour la suite*⁷⁹. » Le gouvernement québécois était donc, comme nous le soulignons à la lecture de la doctrine, en position de demande à l'égard du gouvernement d'Ottawa. Celui-ci lui fit ses communications le lendemain, mais de manière limitée. On constate ici la très faible position du Québec, réduit à juger, après coup, un document rédigé hors de lui et qu'il devrait appliquer : « *Maintenant, on doit analyser ces réponses-là et puis déterminer l'impact que ça représente sur l'économie québécoise.* »⁸⁰

Avec l'avortement de l'accord sur les trois motifs détaillés dans la seconde partie de cette étude (contrôle américain des ressources stratégiques, contrôle commercial et, peut-être, question du français), le gouvernement québécois, incertain des termes réels des discussions, se trouva en position de devoir traiter les conséquences des événements⁸¹. La première ministre Fréchette déclara : « *Je n'ai pas demandé de preuves, mais je sens la sincérité dans les échanges que l'on a eus plusieurs jours durant avec le fédéral*⁸². » Un sentiment, même exprimé par la première ministre du Québec, ne saurait être considéré comme une garantie politique et est bien en retrait de la doctrine du gouvernement qui dispose que, loin de se fier au gouvernement fédéral : « *Le Québec devra être présent lors des négociations de tels accords* [...] »⁸³.

Alors que le Québec est privé de relations diplomatiques directes avec les États-Unis, au plein sens du terme, et de participation aux négociations engageant ses domaines de compétence, il est ainsi confronté à l'ineffectivité de sa doctrine en matière de relations étrangères. Il semble donc que le débat avec les autres forces politiques devrait porter, moins sur les principes, posés, que sur les stratégies de mise en œuvre.

⁷⁹ La Presse. (2026, 19 août). Droits de douane américains : Fréchette n'est pas rassurée à l'issue d'une rencontre avec Carney.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-19/droits-de-douane-americains/frechette-n-est-pas-rassuree-a-l-issue-d-une-rencontre-avec-carney.php>

⁸⁰ La Presse. (2026, 20 août). Négociations commerciales : Fréchette obtient des réponses de Carney et reste prudente.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-20/negociations-commerciales/frechette-obtient-des-reponses-de-carney-et-reste-prudente.php>

La Presse. (2026, 20 août). Négociations commerciales : Paul St-Pierre Plamondon critique la stratégie du gouvernement Fréchette.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-20/negociations-commerciales/paul-st-pierre-plamondon-critique-la-strategie-du-gouvernement-frechette.php>

⁸¹ CPAC. (2026, 22 août). Quebec Premier Christine Fréchette Comments on U.S. Tariffs.

<https://www.cpac.ca/headline-politics/episode/quebec-premier-christine-frechette-comments-on-us-tariffs?id=671ab7f6-229a-4e4e-a244-d9a930101d02>

La Presse. (2026, 22 août). Droits de douane : Québec prépare sa riposte et son aide aux entreprises.

<https://lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-22/droits-de-douane/frechette-convoque-ses-ministres-pour-annoncer-un-plan-d-aide.php>

Radio-Canada. (2026, 22 août). Négociations sur les tarifs douaniers à Washington : les faits saillants.

<https://ici.radio-canada.ca/info/en-direct/1014139/tarifs-dernier-sprint-negociations-washington>

⁸² La Presse. (2026, 27 août). Guerre commerciale : Lutnick accuse Carney de vouloir empêcher l'élection du Parti québécois.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-27/guerre-commerciale/lutnick-accuse-carney-de-vouloir-empêcher-l-election-du-parti-quebecois.php>

⁸³ Id. p. 16

Parti Québécois (Paul St-Pierre Plamondon)

Le Projet national du Parti Québécois (PQ) publié en 2024 présente : « *les visions du Parti Québécois en matière de politique internationale prévues **durant la période précédant la tenue de la consultation populaire sur l'indépendance du Québec***⁸⁴. » Il est prévu de « *Faire valoir la voix du Québec au sein des organisations internationales en tant qu'État indépendant [...]* » et de « *renforcer notre programme de coopération internationale avec les États afin d'encourager l'appui à la souveraineté du Québec*⁸⁵. » Le programme expose ensuite : « *C'est pourquoi le Québec développe de multiples accords de libre-échange en tout respect de la diversité culturelle et linguistique*⁸⁶. » On comprendra qu'un gouvernement du Parti Québécois propose de dépasser la seule pratique actuelle pour préfigurer ou établir, selon la situation, des relations diplomatiques analogues à celles d'un État souverain avec ses pairs. Soulignons cependant qu'il le fera s'il en a l'occasion, ceci dépendant largement de la réaction des tiers, et que le programme ne développe pas de méthode pour parvenir à réaliser cet objectif.

Le *Livre bleu* du Parti Québécois, rendu public en juin, présente la vision du Québec, une fois devenu indépendant. Le document du PQ consacre de longs passages à la politique internationale. Après l'annonce du doublement du nombre de délégations du Québec à l'étranger et leur promotion au rang d'ambassade ou de consulat advenant l'indépendance prônée et préparée, le document se penche sur les relations avec les divers partenaires⁸⁷.

Les États-Unis sont évidemment le premier partenaire considéré, et la question des relations avec lui est d'ailleurs l'un des arguments forts en faveur de la souveraineté : « *Lorsque le **Québec indépendant** deviendra son propre interlocuteur avec les États-Unis, ces derniers sauront qu'ils s'adressent à un pays uni, dont le message n'est pas dilué par des intérêts divergents. Cela facilitera l'établissement de relations claires **au bénéfice du Québec***⁸⁸. » L'argument a assurément un certain poids dans le contexte que nous venons d'observer et plus encore pris dans la longue histoire triangulaire canado-américano-québécoise : privé de voix propre, lié à des accords signés pour lui et sur lesquels il n'a de prise (partielle) que dans l'application, le Québec est bien en état de faiblesse diplomatique et la souveraineté pourrait renforcer sa position.

Cependant, on notera que, depuis la publication du *Livre bleu*, la situation s'est dégradée encore davantage sur le plan des relations avec les États-Unis. Il n'est plus certain qu'ils se satisfassent des garanties prévues par celui-ci, censées les satisfaire, concernant la stabilité, la coopération sur le Saint-Laurent et la complémentarité économique alors que Washington exige des relations s'apparentant à des mises sous tutelle dans son environnement géopolitique immédiat⁸⁹. L'annonce par le chef du Parti Québécois du report de l'élection référendaire à après un départ de Trump (sans assurance que les États-Unis seront plus aimables après) témoigne de la conscience de cette menace géopolitique pesant sur le destin du Québec⁹⁰. Dans l'immédiat, cette annonce impose de trouver des solutions pour donner une voix au Québec dans cette période d'au moins deux ans dans la relation triangulaire. Une mise à jour urgente s'impose pour que

⁸⁴ Parti Québécois, Projet national, 2024, p. 85.

⁸⁵ ibidem

⁸⁶ id. p. 88.

⁸⁷ Parti Québécois. (2026, 22 juin). Livre bleu. <https://pq.org/wp-content/uploads/2026/06/Livre-bleu.pdf>, p. 247-270

⁸⁸ Id. P. 256.

⁸⁹ Id. P. 256-257.

⁹⁰ Le Devoir. (2026, 18 août). Le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, s'engage à ne pas tenir de référendum avant la fin du mandat de Donald Trump en tant que président des États-Unis.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/1002392/pas-referendum-tant-trump-sera-maison-blanche-promet-pq>

le Québec puisse défendre ses intérêts dans la situation telle qu'elle est et avec les moyens immédiatement à disposition.

Québec solidaire (Ruba Ghazal / Christine Labrie)

Le manifeste indépendantiste de Québec solidaire (QS), publié en juillet 2026 et intitulé *Nouveau Québec libre*, contient un volet sur la politique étrangère⁹¹. Le parti affirme que :

En 2026, l'indépendance du Québec est plus nécessaire que jamais. Pour Québec solidaire, la crise écologique et la renégociation imminente des accords de libre-échange sous l'ère Trump démontrent l'urgence que le Québec défende lui-même ses intérêts sur la scène internationale. Le Canada est irréformable sur le fond : toutes les tentatives de réforme du fédéralisme ont échoué⁹².

Tout en rappelant la réalité acquise de la doctrine Gérin-Lajoie, le parti en tire une conclusion ferme⁹³ :

Bref, seule l'indépendance nous permettra de contrôler tous nos leviers économiques et diplomatiques pour traverser cette ère de turbulences⁹⁴.

On notera cependant que l'indépendance, selon le programme du parti, n'advient qu'au terme des travaux d'une assemblée constituante, sous réserve qu'elle prenne cette direction. En attendant, nous manquons dans le document d'éléments concernant une stratégie pour la période transitoire qui s'ouvrirait à la suite d'une victoire de QS aux élections québécoises du 5 octobre. Ici encore, ce sont les leviers du passage à l'effectivité qui font défaut.

Parti libéral du Québec (Charles Milliard, chef depuis le 13 février 2026)

Le Parti libéral du Québec (PLQ) a une longue liste de réalisations dans le passé sur le plan de la politique internationale. L'ouverture des représentations para-diplomatiques contemporaines du Québec à l'étranger commence en 1961, sous la conduite de Jean Lesage. De même, la doctrine Gérin-Lajoie et sa première réalisation sont le fait du même gouvernement. En 1986, le Québec participe, comme gouvernement participant aux côtés d'Ottawa et de Paris, au premier Sommet de la Francophonie, à Versailles, sous la conduite de Robert Bourassa. L'entrée du Québec à l'UNESCO en 2006 se fit sous le gouvernement de Jean Charest, tandis que c'est sous son successeur, Philippe Couillard, que le Québec apposa sa signature sur l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, en 2016.

⁹¹ Radio-Canada. (2026, 3 juillet). Québec solidaire propose dans un manifeste un « virage » au mouvement indépendantiste. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2266546/quebec-solidaire-independance-livre-bleu>
Presse-toi à gauche. (2026, 31 mars). Québec solidaire doit esquisser, dans le cadre de sa plate-forme, les orientations de sa politique internationale.

<https://www.pressegauche.org/Quebec-solidaire-doit-definir-les-orientations-de-sa-politique-internationale>

Québec Solidaire, *Un nouveau Québec libre*, 2026, 25 p.

⁹² Québec solidaire, *Un nouveau Québec libre*, 2026, p. 5.

⁹³ Québec solidaire, *Un nouveau Québec libre*, 2026, p. 19.

⁹⁴ Québec solidaire, *Un nouveau Québec libre*, 2026, p. 13.

À défaut de production doctrinale récente et accessible du PLQ sur la politique internationale, nous pouvons nous reporter aux propos du nouveau chef du parti, Charles Milliard, en juin 2026 au CORIM. Se plaçant dans cette filiation de la politique étrangère québécoise libérale obtenant davantage d'espace avec l'accord du gouvernement fédéral, Charles Milliard a déclaré : « *On souhaite travailler avec Ottawa*⁹⁵. » Par ailleurs, le chef libéral se propose de préserver le patrimoine diplomatique acquis⁹⁶. Mais concernant la crise canado-américaine en cours, il a aussi déclaré : « *Je ne vais pas vous dire comment je vais réagir à un élément dont j'ignore l'existence*⁹⁷. » C'est bien naturel pour un candidat, mais ce serait aussi sa situation comme aspirant premier ministre, à stratégie constante, comme la situation actuelle l'illustre. Aucune volonté claire de changement de la position du Québec dans la relation triangulaire, ni aucune stratégie spécifique, n'a été pour le moment présentée.

Parti conservateur du Québec (Éric Duhaime)

Le Parti conservateur du Québec (PCQ) n'a pas exercé le pouvoir depuis 1897, année de la chute du dernier gouvernement conservateur au profit des Libéraux de Félix-Gabriel Marchand. Il pourrait cependant, en remontant au ministère Chapleau (1879-1882), revendiquer l'héritage de la première amorce d'une para-diplomatie québécoise. Mais dans sa documentation programmatique actuelle, il n'est pas question de politique extérieure québécoise⁹⁸.

Néanmoins, l'ouvrage récent du chef du parti, Éric Duhaime, donne quelques indications. L'auteur approuve la doctrine Gérin-Lajoie, dont on constate qu'elle fait consensus⁹⁹. Il ajoute que dans nulle autre province que le Québec, l'autonomisme n'a pris « *cette forme cumulative où se mêlent à la fois fiscalité, langue, identité, immigration, représentation internationale [...]*¹⁰⁰. » Plus généralement, mais en particulier pour les relations internationales, l'auteur expose que : « *le pays [ici pour le Canada] est déjà asymétrique. Il fait simplement semblant de ne pas l'être*¹⁰¹. » Enfin, le projet de Charte pour l'autonomie des provinces dans une véritable confédération précise :

Article 13 – Relations internationales et compétences internes

Les signataires reconnaissent que les engagements internationaux peuvent avoir des effets directs sur des domaines relevant des provinces.

Le gouvernement fédéral **devrait associer** de manière significative les provinces lorsque des négociations, accords ou engagements internationaux touchent leurs champs de compétence¹⁰².

⁹⁵ L'actualité. (2026, juin). Diplomatie : pas besoin de confrontations avec Ottawa, dit Charles Milliard.

<https://lactualite.com/actualites/diplomatie-pas-besoin-de-confrontations-avec-ottawa-dit-charles-milliard/>

⁹⁶ Le Devoir. (2026, juin). Charles Milliard promet de préserver le patrimoine diplomatique du Québec.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/988745/charles-milliard-promet-preserver-patrimoine-diplomatique-quebec#1>

⁹⁷ L'actualité. (2026, juin). Diplomatie : pas besoin de confrontations avec Ottawa, dit Charles Milliard.

<https://lactualite.com/actualites/diplomatie-pas-besoin-de-confrontations-avec-ottawa-dit-charles-milliard/>

⁹⁸ Parti conservateur du Québec. (2026). Plateforme électorale 2026 :

<https://conservateur.quebec/documents-officiels/>

⁹⁹ Duhaime, É., Destination autonomie, Accroître le pouvoir québécois dans la Confédération canadienne, LM. Québec, 2026, p. 63.

¹⁰⁰ id. p. 135

¹⁰¹ id. p. 159

¹⁰² id. p. 201.

Cette position est proche du statu quo et semble surtout relever d'un souhait, comme l'exprime le conditionnel.

Conclusion

Au vu de l'information disponible au public concernant les positions des principaux partis politiques du Québec, nous constatons qu'ils pourraient, et devraient, tous améliorer leur doctrine et leur stratégie internationale, en l'ancrant davantage, notamment, sur l'effectivité. La situation géopolitique nouvelle l'impose.

La doctrine gouvernementale et les partis politiques québécois semblent dans l'ensemble s'accorder sur certains éléments fondamentaux : qu'il existe une nation québécoise devant défendre ses intérêts fondamentaux. Elle doit le faire par ses moyens diplomatiques actuels, selon certains par le truchement du Canada — mais sans assurance politique suffisante au regard de l'expérience récente —, et selon d'autres — faute que la défense du Québec par le Canada soit structurellement réaliste —, par l'accession, à terme, à la souveraineté.

Quoi qu'il en soit, quel que soit le parti qui sera porté au pouvoir le 5 octobre 2026, et pour une période de plusieurs années, le Québec devra défendre ses intérêts sans attendre. Il devra le faire à partir de sa position institutionnelle actuelle avec comme objectif de passer au rang d'acteur secondaire, objet de la discussion, à participant actif, capable de peser sur son destin de manière substantielle et ceci en-deçà et possiblement au-delà du seuil de l'indépendance. Ce sont ces éléments qui sous-tendent les recommandations qui vont suivre¹⁰³.

¹⁰³ Ce besoin de consolider l'action internationale du Québec a été souligné à la veille de la crise, il s'impose avec plus d'urgence que jamais dans le nouveau contexte : Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne. (2024, 26 novembre). Ambition. Affirmation. Action. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/justice/comites-consultatifs/comite-consultatif-enjeux-constitutionnels-quebec> p. 7, 96-102.

IV – Recommandations

Ainsi, comme décrit dans la première partie de cette étude, le passé des relations entre la Couronne (britannique, puis canadienne) et les États-Unis depuis le XVIII^e siècle nous permet d'identifier les phases de crise entre ces deux puissances comme ayant des effets structurants au Québec. La faiblesse de la Couronne face aux États-Unis a ainsi été fondamentale dans la satisfaction de réclamations québécoises par le passé. Ce fut le cas en 1774, lorsque les élites « canadiennes » obtinrent la confirmation du droit civil français, des structures sociales de l'Église catholique et l'accès au conseil législatif à la veille de l'invasion américaine. Ce fut encore le cas en 1811-1812, lorsque la perspective d'une guerre américano-britannique poussa le gouverneur au compromis avec le parti canadien ; ce fut le cas en 1867, lorsque l'union des colonies pour faire face aux États-Unis fut l'occasion de la restauration d'une province francophone ayant son propre droit civil, et formant *ipso facto* une nation. Dans une certaine mesure, les années 1960, où le Canada voulut se réinventer face aux États-Unis, furent aussi favorables à l'affirmation québécoise, d'abord avec l'aval d'Ottawa sous le gouvernement de Jean Lesage.

Cependant, hors de ces périodes où sa loyauté immédiate est requise, on lui accorde volontiers reconnaissance et droits, de violents ressacs suivent dès lors que les relations entre la Couronne et les États-Unis se resserrent. Le Canada tend alors à être moins tolérant ou respectueux de la principale nation distincte interne. Ainsi, 1774, donnant des droits mais pas de pouvoir aux « Canadiens », les laissa sans ressources lors des démantèlements territoriaux de la province de Québec de 1783 (au profit des États-Unis) et de 1791 (au profit des Loyalistes). De même, la détente des années 1812-1814 entre le parti canadien et la Couronne ne régla rien sur le fond : le mouvement démocratique du Bas-Canada, sans soutien américain, fut maté en 1837-1839, conduisant à l'Acte d'Union de 1840. Enfin, l'héritage de 1867, recréant une province québécoise avec son droit et son gouvernement, est plus solide. Cependant, en 1872 (fin du français au Nouveau-Brunswick), en 1885 (répression des Métis), en 1890 (abolition dans plusieurs institutions au Manitoba), 1906 (création de provinces unilingues), en 1912 (« Règlement 17 » en Ontario contre l'enseignement du français), en 1917 (conscription contre l'avis du Québec), en 1944 (seconde crise de la conscription) notamment : le Québec a pu ressentir que ses acquis étaient strictement limités et n'avaient pas le caractère de l'union de deux peuples fondateurs égaux. Enfin, alors même que l'affirmation nationale du fait français au Québec échappait au Canada à partir de 1967, Ottawa s'est engagé dans une politique de limitation de l'autodétermination québécoise. Elle l'a même heurtée, en ajoutant *La loi constitutionnelle de 1982* comme surcouches, non acceptée par le Québec, aux arrangements institutionnels antérieurs.

Il ne faut donc pas tomber dans l'angélisme. En l'absence de menace méridionale ressentie comme existentielle par Ottawa, les égards pour le Québec et ses intérêts tendent à devenir secondaires. Ne subsiste solidement que ce qui a été solidement lié à des pouvoirs politiques de l'État québécois. L'évolution de la place du français dans la fonction publique fédérale depuis les années 1970 doit écarter toute naïveté¹⁰⁴.

Les droits que le Québec obtient, l'espace juridique qui lui est laissé, ne tiennent pas par l'effet de la bonne volonté des gouvernements successifs d'Ottawa, mais de prérogatives propres, de garanties politiques, juridiques et constitutionnelles obtenues, tant par le jeu politique interne que par le jeu politique externe et, le plus souvent, par la combinaison des deux. De ce constat découlent les propositions qui suivent.

¹⁰⁴ Larochelle, V. (2026, août). Chiffrer le déclin du français dans l'État canadien : Une analyse démolinguistique de la fonction publique canadienne. Institut de recherche sur le Québec. <https://irq.quebec/>

Établir des relations diplomatiques directes et permanentes entre le Québec, les États-Unis (et le reste du monde)

Tous les partis politiques québécois se revendiquent désormais de la doctrine Gérin-Lajoie, mais rappelons-en l'origine. Elle découle d'une entente signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement français de février 1965¹⁰⁵. Ottawa fut mis devant le fait accompli par Paris, qui demanda après coup l'avis d'Ottawa. Le gouvernement canadien, souhaitant renforcer ses relations transatlantiques et son caractère biculturel sur la scène internationale pour se distinguer des États-Unis, donna finalement sa bénédiction à ce précédent¹⁰⁶. Gérin-Lajoie put alors établir sa doctrine sur cette pratique effective, rentrant dans le champ institutionnel canadien mais née d'un effet de levier extérieur¹⁰⁷.

Aujourd'hui, comme l'a montré la séquence du mois d'août 2026, le Québec fait l'objet de sollicitations de la part des différents acteurs qui s'opposent dans le cadre de l'accomplissement de leurs propres objectifs. Il est mieux placé qu'en 1774 ou qu'en 1866 (à la veille de la recréation de la province de Québec), puisqu'il dispose d'un gouvernement, celui de son « État-nation », pour se représenter. Depuis les années 1960, il dispose même d'une diplomatie. Cependant, il reste extérieur aux négociations américano-canadiennes alors même qu'elles touchent ses domaines de juridiction, de même que ses intérêts vitaux qui font l'objet de déclarations contradictoires.

Dès lors, le premier objectif, d'ailleurs présent dans la doctrine et les déclarations gouvernementales, doit être de faire participer réellement le Québec, et pas seulement par le truchement de sollicitations de prise en compte de ses préoccupations par Ottawa ou de demandes d'informations après coup concernant les conséquences pour lui de ce qui se discute sans lui.

Ottawa n'a pas proposé de laisser au Québec, comme État-nation, prendre place à ses côtés dans la négociation à ce jour ; il doit donc s'y imposer. De son côté, la partie américaine, par un X du président Trump, déniait les propos de Mark Carney concernant la place du français dans les négociations, a ainsi déclaré :

*I would never interfere with Canadians speaking French! I have never even thought of doing such a stupid thing. This lie was made up by a weak and ineffective Prime Minister in an attempt to gain political support, which he has totally lost, from the people of Quebec. I love French Canadians !*¹⁰⁸

Loin de toute naïveté, il est temps de mettre le voisin méridional au défi de donner de la substance à cette déclaration, s'il souhaite prouver sa bonne foi à l'égard du Québec. Il ne s'agirait pour Washington que d'aligner la pratique de ses relations avec le Québec sur celle qui caractérise les relations Paris-Québec depuis 1968. **Le Québec doit proposer au gouvernement des États-Unis d'Amérique l'établissement de relations diplomatiques bilatérales** directes et indépendantes des relations avec Ottawa, dans les champs de compétence du Québec. La voie appropriée pour une telle démarche serait une adresse en ce sens au Département d'État, directement ou par l'intermédiaire du Consulat des États-Unis à Québec. Cet

¹⁰⁵ Entente entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, Journal officiel de la République française, 97^e année, no 81, 6 avril 1965, p. 2695-2696.

¹⁰⁶ Paul MARTIN, lettre au chargé d'affaires français à Ottawa, Ottawa, 27 février 1965, JO, 97^e année, no 81, 6 avril 1965, p. 2694-2695.

¹⁰⁷ Stéphane PAQUIN, Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005) : le prolongement externe des compétences internes, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 18-59.

¹⁰⁸ National Post, (2026, 08, 26) Trump claims Carney lied about trade deal terms, says he 'loves French Canadians' <https://nationalpost.com/news/canada/trump-claims-carney-lied-about-trade-deal-terms>

ajustement s'impose au regard de la séquence récente et de la nécessité où le Québec est de pouvoir échanger directement avec tous les acteurs dont les tractations ne sauraient déterminer son avenir en son absence. Sur cette base, il sera possible, dans un second temps, de solliciter la participation du Québec à de futures négociations touchant à ses domaines de compétence, selon le précédent du traité conclu entre le Canada et l'Union européenne (AECG)¹⁰⁹. Il s'agit de saisir l'occasion qui se présente, comme devrait le faire un État souverain dans ses domaines de compétence.

Ottawa a toléré le précédent de la relation diplomatique franco-qubécoises directe, fondatrice de la doctrine Gérin-Lajoie, ainsi que l'apposition de la signature du Québec à l'accord Canada-Union européenne (AECG). Le gouvernement canadien ne saurait, sans se contredire, se mettre en travers de la démarche québécoise à l'égard de Washington. A fortiori, dans le contexte actuel, Québec pourra faire valoir qu'il en va de la capacité du Québec à se défendre en toute connaissance de cause face à une menace dénoncée par le gouvernement canadien comme existentielle pour la nation québécoise.

Enfin, quand bien même Ottawa aurait des réserves à voir le Québec prendre directement en main sa relation avec Washington pour pouvoir défendre ses intérêts, son opposition serait vaine. La montée en gamme des relations entre Québec et Washington pourrait se faire sans l'aval préalable d'Ottawa, comme l'illustre le précédent français de 1967-1968 relevant uniquement des deux acteurs impliqués¹¹⁰. Les États-Unis étaient traditionnellement bien loin, par égard pour Ottawa, de vouloir procéder à cet ajustement. Mais ce temps est révolu et les conditions politiques semblent aujourd'hui favorables. La réaction d'Ottawa et de Washington à cette initiative québécoise, visant à modifier un statut quo insatisfaisant, permettra de mesurer leur niveau de sincérité des déclarations relatives à la volonté de défendre ou de ne pas porter atteinte aux intérêts du Québec. Celui-ci sera en mesure de juger sur pièce.

Fort de sa relation directe avec Washington, dont le Québec doit impulser la mise en place, le gouvernement québécois pourra s'imposer comme partenaire incontournable dans toute future décision touchant à ses compétences. Il sera en position, en toute connaissance de cause, de s'engager à appliquer, ou non, les accords dans son domaine de compétence et, au besoin, de les négocier directement avec la partie américaine, ou tout autre État tiers avec ou sans Ottawa¹¹¹. En effet, après Paris et Washington comme précédents, le Québec sera en bonne position pour affirmer partout des relations bilatérales directes avec des États souverains. Québec pourra proposer d'étendre les relations bilatérales directes à tous les États accueillant actuellement des délégations québécoises, dont le statut devra être révisé, ou entretenant des consulats à Québec, devant alors être soustraits des ambassades à Ottawa¹¹². Il sera en mesure, par

¹⁰⁹ Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres, signé à Bruxelles le 30 octobre 2016.

¹¹⁰ Archives diplomatiques françaises : MAE. Couve de Murville 1958-1968. « Procès-verbal des discussions arrêtées entre MM Daniel Johnson premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, Vice président du Conseil, Ministre de l'éducation et de la justice, Jean Noël Tremblay, ministre des affaires culturelles, Marcel Masse, ministre d'Etat à l'éducation d'une part et M Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale représentant le gouvernement français, d'autre part. » Québec. 14 septembre 1967. 12QO/159. fol 200-211. Alain Peyrefitte. Note sur les structures et le développement de la coopération Franco-Québécoise. Paris 18 septembre 1967. id. fol 219-223. Instructions à l'ambassadeur de France au Canada concernant le Consulat de France à Québec. 14 mars 1968. 12QO/159. fol 85.

¹¹¹ C'est le moyen de faire rentrer dans les faits les recommandations du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne. (2024, 26 novembre). Ambition. Affirmation. Action. Gouvernement du Québec.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/justice/comites-consultatifs/comite-consultatif-enjeux-constitutionnels-quebec> p. 99.

¹¹² Liste des pays où le Ministère des Relations Internationale du Québec dispose de représentations : États-Unis, Chine, Allemagne, Italie, Belgique, Sénégal, Royaume-Uni, Mexique, France, Japon, Corée du Sud, Singapour, Côte

lui-même et possiblement en complément avec Ottawa, de développer pleinement une stratégie de contrepoids, en mesure d'alléger autant que possible la pression structurelle de l'État américain et de l'État canadien sur son existence nationale. Ce sera le prolongement et le parachèvement de la logique de l'intégration déjà acquise du Québec dans le Comité des régions de l'Union européenne¹¹³.

Ainsi, le Canada ne devra plus considérer le Québec comme acquis par avance, engagé malgré lui et ne demandant qu'à être informé. C'est un aiguillon qui assure qu'Ottawa dans son action devra assurer un mieux-disant en faveur des intérêts du Québec comme seul État-nation francophone d'Amérique. Réciproquement, la diplomatie québécoise, rehaussée, contribuera à donner au Québec, et au Canada, des relations plus étroites à travers le monde, éminemment souhaitables face aux pressions américaines.

Les objectifs affichés par le ministère des Relations Internationales du Québec, ainsi que par les différents partis, en termes d'affirmation de la diplomatie québécoise peuvent trouver ici, dans les circonstances présentes, le moyen du saut qualitatif qu'il cherche.

Face à la menace américaine sur la souveraineté canadienne : Assurer le Québec de sa libre disposition de lui-même

De la séquence d'août 2026 découle une autre conséquence. Ottawa a admis que le trio des demandes américaines (contrôle sur les ressources, contrôle sur le commerce avec les tiers et exigences linguistiques) était une atteinte à la souveraineté du Canada et les a rejetées sur ce motif.

Ce sont par ailleurs des atteintes à la souveraineté du Québec, puisque celui-ci dispose de la prérogative sur les ressources, de la qualité de signer des traités touchant à ses compétences et est un État-nation, interne à la fédération, de langue française¹¹⁴. Si, aujourd'hui, Ottawa a rejeté ces conditions, un gouvernement canadien pourrait tout aussi bien, dans d'autres circonstances ou si la pression monte, céder. Il aliénerait ainsi sa souveraineté dans ses domaines de compétence mais aussi celle de l'État-nation québécois fédéré.

Or, le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* rendu par la Cour suprême en 1998 a précisément écarté le droit à la sécession unilatérale du Québec sur le constat qu'il dispose de sa capacité à conduire librement son autodétermination interne¹¹⁵. Celle-ci, selon la Cour, exige un contrôle véritable de ses prérogatives constitutionnelles, nécessaire à la légitime et incontestable autodétermination interne québécoise :

134. [...] lorsqu'un peuple est empêché d'exercer utilement son droit à l'autodétermination à l'interne, il a alors droit, en dernier recours, de l'exercer par la sécession. [...]

d'Ivoire, Espagne, Colombie, Inde, Maroc, Brésil, Israël. Gouvernement du Québec. Représentations du Québec à l'étranger : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/relations-internationales/representations>
 Consulat étrangers présents au Québec : France (avec relations directe déjà établie), Belgique (Montréal), Allemagne, Maroc, Italie, Espagne, Portugal, Suisse, Liban, Algérie, Grèce, Mexique et Brésil. Ministère des Relations Internationales et de la Francophonie. Représentations étrangères : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/protocole/repertoire/representations>

¹¹³ Gouvernement du Québec. (2024, 18 mars). Le Québec partenaire du Comité des régions de l'Union européenne [Communiqué de presse].

¹¹⁴ prérogative provinciale sur les ressources naturelles : article 92A de la Loi constitutionnelle de 1867

¹¹⁵ *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 R.C.S. 217, par. 47 et 126.

138. *En résumé, le droit à l'autodétermination en droit international donne tout au plus ouverture au droit à l'autodétermination externe dans le cas [...] où un groupe défini se voit refuser un accès réel au gouvernement pour assurer son développement politique, économique, social et culturel. [...]*¹¹⁶

La Cour suprême se fait ici l'écho des propos du comte Carnarvon mentionnés dans la première partie, dont l'idée trouve également un prolongement dans la motion Francoeur et dans les propos Duplessis. Elle y affirme que l'autodétermination interne dépend de la capacité d'un partenaire de la fédération d'assurer son développement. On peut en déduire que cette autodétermination suppose notamment la capacité d'exercer effectivement les prérogatives constitutionnelles nécessaires à ce développement. Lorsque cette autodétermination interne, soit sa capacité de décider pour lui-même à l'intérieur de la fédération est substantiellement entravée, cela ouvre la voie, en dernier recours à l'autodétermination externe, c'est-à-dire : la sécession. Néanmoins, les conditions actuelles, de 2026, ne sont plus celles de 1998, et les événements en cours rendent envisageable un basculement irrémédiable qu'il faut prévoir et être capable le cas échéant, pour le Québec, de parer.

S'il advenait qu'Ottawa soit entraîné à faire des concessions portant atteinte aux prérogatives québécoises, la possibilité même d'une autodétermination interne québécoise comme par la Cour suprême (celles qui permettent d'assurer son développement politique, économique, social et culturel), serait entamée. Au regard des revendications américaines exposées ces dernières semaines, sur le plan des ressources naturelles, du commerce et de la protection de la culture nationale, la signature d'Ottawa mettrait en cause, au bénéfice d'une tierce puissance, la possibilité de l'autodétermination interne du Québec. Resterait, en « *dernier recours* », selon les mots de la Cour suprême dans le *Renvoi sur la sécession*, l'option de l'autodétermination externe.

Dans cette hypothèse, tout gouvernement québécois, garant des intérêts de l'État-nation, devrait considérer si le Québec, pour se préserver, pourrait être conduit à se retirer librement de la fédération dont le gouvernement aurait entamé, par ses concessions à un tiers, les droits du peuple Québécois. Le premier ministre Mark Carney a lui-même établi le niveau, exceptionnel des enjeux :

*[...] ces exigences [des États-Unis] dessinent moins les contours d'un accord de libre-échange que ceux d'un régime de tutelle touchant pratiquement tous les domaines de la souveraineté canadienne : l'économie, la culture, la langue, les ressources et la défense.*¹¹⁷

Logiquement, puisque le gouvernement canadien invoque désormais la défense du français, de la culture, de l'économie et des ressources (prérogatives québécoises exclusives ou partagées) comme des points intangibles, il devrait être mis devant ce fait : toute défaillance de sa part, mettant en cause l'autodétermination interne du Québec, entraînerait l'activation, « en dernier recours », d'un droit à la sécession. Tirant les conséquences de son interprétation de la gravité des enjeux, des « circonstances exceptionnelles », le gouvernement fédéral devrait permettre au Québec, en « dernier recours » de défendre seul ses intérêts nationaux et son patrimoine inaliénable. Il ne s'agirait pas ici de rejeter la fédération, mais, pour le Québec, de se mettre en position d'en préserver les acquis pour lui-même et ceci, éventuellement, malgré le gouvernement d'Ottawa.

¹¹⁶ *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 R.C.S. 217. 134-138.

¹¹⁷ Discours du premier ministre du Canada, Mark Carney, 22 août 2026 :

<https://legrandcontinent.eu/fr/2026/08/23/le-discours-integral-de-mark-carney-contre-la-vassalisation-du-canada/>

Dans ce cadre, et face à la menace méridionale commune, structurelle mais de nouveau évidente, la « Loi sur la Clarté » de l'an 2000 apparaît comme une atteinte au « dernier recours » de la nation québécoise¹¹⁸. Celle-ci, en cas d'échec du gouvernement fédéral à garantir son autodétermination interne, devrait pouvoir prendre en main son destin. Or, un gouvernement canadien acculé à signer un accord léonin ne saurait être juge d'une question que le gouvernement québécois adresserait alors à sa nation dans une démarche d'autodétermination externe, rendue nécessaire par la préservation de ses champs de compétence souverains prévus dans la *Loi constitutionnelle de 1867* mais, le cas échéant, violés par un accord international. Le gouvernement québécois doit être explicitement laissé par Ottawa libre de son destin démocratique, y compris pour faire face à de telles « circonstances exceptionnelles »¹¹⁹.

Nous considérons donc que le gouvernement québécois doit demander, comme preuve de la bonne foi, d'un sincère souci de préserver la nation québécoise, reconnue dans la déclaration du parlement canadien de 2006¹²⁰ : que le gouvernement canadien retire la « Loi sur la clarté », acceptant que c'est au Québec de disposer, en cas de nécessité, de son destin¹²¹. C'est à Ottawa de prouver, par des actes juridiques et politiques, que le Québec est librement présent dans le Canada. Cette assurance assurera la sincérité du gouvernement fédéral contre la menace commune et le Québec sera certain de ne pas être l'objet d'un accord inégal dans lequel la fédération deviendrait l'outil d'une oppression de la nation québécoise au profit d'une puissance tierce.

Consolider l'État-nation : développements unilatéraux et accord nation-fédération

La faible attention dans le temps d'Ottawa, hors période de crise, aux intérêts de sa principale nation minoritaire interne, a été récemment observée dans l'érosion de la place des postes francophones dans la fonction publique fédérale¹²². Si le français est une pierre angulaire de l'existence du Canada face aux États-Unis et si l'État fédéral n'est pas en mesure d'assurer le plein épanouissement des sociétés francophones en son sein, c'est alors au Québec qu'il revient de déployer son énergie pour suppléer au Canada. Le rapport du *Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne* (comité Proulx-Rousseau), publié en 2024, proposait certaines mesures qui nous semblent des plus valables dans ces circonstances¹²³. Il faut en développer la logique dans le nouveau contexte. Le Québec, pour s'imposer comme un acteur international, doit être distinguable.

¹¹⁸ *Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec*, L.C. 2000, c. 26.

¹¹⁹ Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217. 138.

¹²⁰ Reconnaissance parlementaire fédérale de la nation québécoise de 2006 : CANADA, Chambre des communes, Motion no 43 (Reconnaissance de la nation québécoise au sein d'un Canada uni), Journaux de la Chambre des communes du Canada, 1re sess., 39e légis., no 87, 27 novembre 2006 : « Que cette Chambre reconnaisse que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada un ».

¹²¹ *Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec*, L.C. 2000, c. 26.

¹²² Larochelle, V. (2026, août). Chiffrer le déclin du français dans l'État canadien : Une analyse démolinguistique de la fonction publique canadienne. Institut de recherche sur le Québec. <https://irq.quebec/>

¹²³ Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne. (2024, 26 novembre). Ambition. Affirmation. Action. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/justice/comites-consultatifs/comite-consultatif-enjeux-constitutionnels-quebec>

Le Québec peut procéder à l'**édiction des règles de sa propre nationalité**, inscrite dans son droit civil¹²⁴. Cette institution en liant appartenance collective, dans le respect du droit canadien, à des pouvoirs effectifs, serait aussi un outil d'autodétermination, d'intégration en français et donc de promotion de la valeur de la langue nationale. La nationalité québécoise trouvera son utilité dans la gestion des relations internationales du Québec, a fortiori s'il multiplie les relations bilatérales et directes avec des États souverains dans ses domaines de compétence.

Les contours de la nation québécoise établis, il faudra enfin procéder à l'établissement de son contrat politique démocratique. L'**adoption d'une constitution québécoise** a certes échoué lors de la législature qui s'achève, mais tous les partis sont cependant en accord sur le besoin d'en rédiger une : par voie législative, par réunion d'une constituante ou comme constitution transitoire vers l'indépendance selon les cas¹²⁵. Elle devrait entre autres prévoir les règles relatives à la représentation internationale du Québec, à son **autodétermination interne** et à sa **possible autodétermination externe**, notamment en cas d'atteinte à ses prérogatives constitutionnelles. Sa **validation référendaire** serait de nature à affirmer l'existence nationale du Québec sur la scène internationale et à établir un texte dont la valeur démocratique serait, au Québec, bien supérieure à celle de la constitution de 1982, loi du Parlement britannique non avalisée par la nation québécoise ni par ses élus. Le *Renvoi sur la sécession*, exposant l'importance du principe démocratique dans l'ordre constitutionnel canadien, donnerait sa force à la confrontation entre les deux textes : celui de l'État-nation, basé sur la volonté nationale exprimée directement par le suffrage populaire, face à une conception transcendante du pouvoir, centrée sur la Couronne¹²⁶.

Le gouvernement d'Ottawa, dans un souci de coopération sincère et franche, pourrait être invité à conclure avec Québec des **accords fédéraux-provinciaux** complétant ces réformes. Ce pourrait être le cas par le transfert au Québec de l'essentiel des prérogatives demeurant entre les mains d'Ottawa en matière d'**immigration**, domaine qui importe à la prospérité de la langue française au Québec et au Canada. Par ailleurs, la structuration d'une nationalité québécoise pourrait donner lieu à un **transfert par Ottawa à Québec de la prérogative des passeports** pour ses nationaux, selon des modalités connues dans de nombreux cas internationaux¹²⁷. Dans les deux cas, et dans tout autre domaine qui serait transféré du fédéral à l'État-nation, celui-ci pourrait réussir aisément à développer des services et des emplois en français, là où le gouvernement fédéral s'est montré impuissant à tenir ses engagements.

Conclusion

Unis dans l'idée qu'il existe une nation québécoise et qu'elle a un certain nombre d'intérêts fondamentaux, les partis politiques en course pour l'élection du 5 octobre 2026, souhaitent les faire prévaloir, selon les cas : par l'action dans le système fédéral ; par l'action unilatérale interne ou par la préparation de la sortie du Canada.

Pour notre part, dans les circonstances actuelles, pressantes, et devant les incertitudes de l'avenir, nous recommandons d'adopter une stratégie tous azimuts, permettant de faire des gains ou de mettre en

¹²⁴ Baraton, É. (2026, mai). De la nationalité québécoise : Droit civil et appartenance commune (préf. J. Facal). Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales / Institut de recherche sur le Québec. <https://irai.quebec/publications/etude-baraton/>

¹²⁵ Le projet de constitution : Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-1-43-2.html>

¹²⁶ Baraton, É., Vallée, V., Ouellet, É., Édifier la Nation, donner pleine cohérence au droit constitutionnel québécois. CI - 203M Consultation générale. Loi constitutionnelle de 2025. IRQ, 2025, 33 p.

¹²⁷ Id. p. 68-90.

évidence la possible duplicité des interlocuteurs. Il s'agit de prendre chacun au mot et de tirer tout ce que le Québec peut obtenir, en termes de garanties et de moyens d'autodétermination, des logiques contradictoires qui s'affrontent autour de lui.

Les initiatives unilatérales, notamment à l'international, sont l'aiguillon qui rend crédible sur pièce, et non plus sur déclaration, le souci d'Ottawa de défendre la nation québécoise membre, unique par ses caractéristiques, de la fédération. De même, l'autodétermination interne, dans le cadre d'un rapport de force, est de nature à fixer un socle d'acquis pouvant préparer une refonte en profondeur des relations entre l'État-nation québécois, libre de disposer de lui-même, et Ottawa qui, plus que jamais, aura besoin de la coopération des nations et peuples constitutifs de l'espace canadien et, au premier chef, du Québec.

Certes, tout ce qui est listé ici pourra ne pas être obtenu. Tel acteur ou tel autre pourra refuser de prendre en compte les demandes québécoises, mais, alors, la nation sera éclairée sur le niveau de sincérité réelle et de fiabilité de tous les acteurs. En cela, elle sera en mesure de réellement disposer d'elle-même, de la manière la plus appropriée, dans le monde tel qu'il est.

Conclusion

Alors que l'équilibre du monde bascule à nouveau, le Québec est mis face à un choix : celui d'agir ou de subir. Il peut se laisser emporter par les courants furieux et contradictoires qui cherchent à l'emporter ou prendre la situation en main et en exploiter le potentiel.

Plusieurs options s'offrent à lui. Il peut s'amarrer à la stratégie canadienne, laissant le soin de sa propre destinée à la seule bonne volonté du gouvernement fédéral. Ce ne serait pas sans risques. L'histoire, et les faits les plus contemporains, encouragent à faire preuve de la plus grande lucidité sur ce point. Prompt à répondre aux récriminations, et même à accorder des droits à la société conquise en 1760 dans ces circonstances, il est arrivé au Canada, successeur de l'Empire britannique, de faire preuve de certaines *amnésies* dès lors que le vent ne lui vient plus de face et qu'il peut en revenir aux seules logiques de développement de son État, en unifiant ses composantes.

À l'inverse, le Québec pourrait devenir à nouveau la cible des charmes des sirènes américaines, qui lui confèreraient la reconnaissance nationale que le Canada lui accorde dans ses moments de *générosité* sous contrainte. En se laissant séduire, le Québec contribuerait ainsi à la réalisation d'une doctrine américaine annoncée dès l'appel du congrès aux Canadiens, en 1774 : l'unification continentale. Elle laisserait le Québec désormais seul avec son énorme voisin dans un ensemble intégré, dans une « fin de l'Histoire »¹²⁸ qui serait probablement la fin de l'Histoire du Québec comme nation pouvant disposer d'elle-même.

La position que propose l'IRQ est tout autre. La crise représente pour le Québec une occasion, comme il ne s'en présente que rarement, d'affirmer son existence. Ses intérêts vitaux sont en jeu, son ralliement à l'un ou l'autre des partis opposés peut avoir un prix, c'est à lui de le fixer et de le présenter aux différents acteurs. Loin de se satisfaire de promesses et de mots aimables, il doit, systématiquement, exiger ou imposer son pouvoir, sa capacité à disposer de lui-même. Nous ne préjugeons de rien sur la suite de la crise, et il serait risqué de le faire. Dès lors, la seule position raisonnable nous apparaît être la mise en œuvre d'une stratégie québécoise autonome et adaptable à un maximum des visions politiques de l'avenir.

Il reviendra à la nation québécoise de choisir la vision politique qu'elle considère la plus appropriée et de désigner le premier ministre qui la portera. Nous espérons que cette ébauche permettra de poser quelques orientations et de développer des actions pratiques à mettre en œuvre, non pas au service d'un parti politique en particulier, ni d'un plan idéal, mais à la seule lumière de l'analyse de la structure de long terme et du monde tel qu'il est.

¹²⁸ Nous empruntons cette célèbre formule à l'auteur américain Francis Fukuyama : « La fin de l'histoire et le dernier homme », Paris, Flammarion, 1992.

Bibliographie

- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres, signé à Bruxelles le 30 octobre 2016.
- (Acte de Québec, 1774). Lamonde, Y. Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896. Fides. Montréal, Vol. 1, 2000, p. 62-77.
- Archives diplomatiques françaises : MAE. Couve de Murville 1958-1968. « Procès-verbal des discussions arrêtées entre MM Daniel Johnson premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, Vice-président du Conseil, ministre de l'éducation et de la justice, Jean Noël Tremblay, ministre des affaires culturelles, Marcel Masse, ministre d'État à l'éducation d'une part et M Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale représentant le gouvernement français, d'autre part » Québec. 14 septembre 1967. 12QO/159. fol 200-211. Alain Peyrefitte. Note sur les structures et le développement de la coopération franco-québécoise. Paris 18 septembre 1967. id. fol 219-223. Instructions à l'ambassadeur de France au Canada concernant le Consulat de France à Québec. 14 mars 1968. 12QO/159. fol 85.
- Aron, R., La République impériale, les États-Unis dans le monde 1945-1972, Calmann Lévy, Paris, 1973.
- Arrighi, G. The Long Twentieth Century. 1994.
- Assemblée nationale du Québec. (2022). Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, LQ 2022, c. 14. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11>
- Baraton, É. (2026, mai). De la nationalité québécoise : Droit civil et appartenance commune (préf. J. Facal). Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales / Institut de recherche sur le Québec. <https://irai.quebec/publications/etude-baraton/>
- Baraton, É., « Les Français du Canada » : appartenance nationale et crises impériales (1870-1904). Bulletin d'histoire politique, 32(1), 2024, p. 187–209.
- Baraton, É., Vallée, V., Ouellet, É., Édifier la Nation, donner pleine cohérence au droit constitutionnel québécois. CI - 203M Consultation générale. Loi constitutionnelle de 2025. IRQ, 2025, 33 p.
- Bosher, J. F. The Gaullist Attack on Canada, 1967-1997, McGill-Queen's University Press, Montréal, 1998, p. 331.
- Bourassa, H., Hier, aujourd'hui, demain, Problèmes nationaux, Montréal, 1916.
- Bureau du premier ministre du Canada. (2026, 22 août). Prime Minister Carney delivers remarks on Canada-U.S. trade negotiations. <https://www.pm.gc.ca/en/news/speeches/2026/08/22/prime-minister-carney-delivers-remarks-canada-us-trade-negotiations>
- Carney, M., dans « Bâtir le Canada ensemble : le premier ministre Carney prononce une allocution à la Citadelle de Québec » : « Notre pays a été bâti par trois peuples : les Autochtones, les Français et les Britanniques ».
<https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2026/01/22/batir-canada-ensemble-premier-ministre-carney-prononce-allocution-la>

- Carney, M., dans Reuters, « Mark Carney meets Emmanuel Macron in Paris before G7 summit » : « Le Canada a été bâti par trois peuples : les Autochtones, les Britanniques et les Français ». https://www.youtube.com/watch?v=j_N1zGhgci
- CBC News. (2024, 3 décembre). Trump's quip about Canada becoming 51st state was a joke, says minister who was there. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-poilievre-leader-briefing-mar-a-lago-1.7399534>
- CBC News. (2025, 30 septembre). Trump again floats Canada joining the U.S. as the 51st state. <https://www.cbc.ca/news/politics/trump-51st-state-again-1.7647268>
- CBC News. (2026, 19 mai). Pentagon walks away from Canada-U.S. defence board. <https://www.cbc.ca/news/politics/trump-canada-us-joint-defence-board-9.7203211>
- CBC News. (2026, 24 janvier). Trump threatens 100% tariffs on Canadian goods as Carney carries on with trade strategy. <https://www.cbc.ca/news/world/livestory/trump-tariff-threat-canada-100-per-cent-jan-24-9.7059620>
- CBC News. (2026, 25 août). Trump says idea of him interfering with Canadians speaking French is a 'stupid thing'. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/trump-french-canada-9.7319337>
- Charron, D. Le libre-échange pour contourner le risque : l'ALÉNA et l'indépendantisme au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 10(1), 2001. P. 41–50.
- Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne. (2024, 26 novembre). Ambition. Affirmation. Action. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/justice/comites-consultatifs/comite-consultatif-enjeux-constitutionnels-quebec>
- Congressional Research Service. (2025, 17 mars). U.S.-Canada trade relations (IF12595). https://www.congress.gov/crs_external_products/IF/PDF/IF12595/IF12595.19.pdf
- CPAC. (2026, 22 août). Quebec Premier Christine Fréchette Comments on U.S. Tariffs. <https://www.cpac.ca/headline-politics/episode/quebec-premier-christine-frechette-comments-on-u-s-tariffs?id=671ab7f6-229a-4e4e-a244-d9a930101d02>
- Cros, L. (2007). L'autre participation française à la guerre d'Indépendance : la campagne du Québec, 1775-1776, et l'interaction entre Canadiens français, Américains et Français. Dans S. Berthier-Foglar (Dir.). (2009). *La France en Amérique : Mémoire d'une conquête*. Presses universitaires du LLS.
- DeSmog. (2025, 22 juillet). Trump Officials Discussed \$500M Alberta Independence Loan, Separatist Claims. <https://www.desmog.com/2025/07/22/trump-officials-discussed-500m-alberta-independence-loan-separatist-claims/>
- Discours du premier ministre du Canada, Mark Carney, 22 août 2026 : <https://legrandcontinent.eu/fr/2026/08/23/le-discours-integral-de-mark-carney-contre-la-vassalisation-du-canada/>
- Duhaime, É., *Destination autonomie, Accroître le pouvoir québécois dans la Confédération canadienne*, LM. Québec, 2026, p. 63.

- Dziembowski, E., *La Guerre de sept ans*, Perrin, Paris, 2009, p. 452-453, 473-482.
- Entente entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, *Journal officiel de la République française*, 97e année, no 81, 6 avril 1965, p. 2695-2696.
- Eurasia Review. (2026, 31 mars). U.S.-Canada trade relations: Current tensions and future outlook. <https://www.eurasiareview.com/31032026-u-s-canada-trade-relations-current-tensions-and-future-outlook-analysis/>
- Foreign Affairs. (2026, 23 juillet). A dangerous game in the Arctic: Trump's demands could derail progress on allied defense. <https://www.foreignaffairs.com/arctic-antarctic/dangerous-game-arctic>
- Garneau, P., *Les relations entre la France et le Canada à la fin du XIXe siècle : La revue Paris-Canada (1884-1909)*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal. 2008.
- Global News. (2025, 31 juillet). Here's a timeline of Trump's tariffs on Canada. <https://globalnews.ca/news/11076387/donald-trump-tariffs-canada-timeline>
- GlobalSecurity.org. (2025). US annexation of Canada. <https://www.globalsecurity.org/military/world/canada/forrel-us-annex.htm>
- Gouvernement du Québec. (2024, 18 mars). Le Québec partenaire du Comité des régions de l'Union européenne [Communiqué de presse]. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-quebec-partenaire-du-comite-des-regions-de-lunion-europeenne-54395>
- Gouvernement du Québec. Représentations du Québec à l'étranger. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/relations-internationales/representations>
- Greenwood, M. *Legacy of Fear: Law and Politics in Quebec in the Era of the French Revolution*. Toronto : University of Toronto Press. 2015.
- Gulf News. (2026, 25 janvier). Carney says Canada has 'no plans' to pursue free trade agreement with China as Trump threatens 100% tariffs. <https://gulfnews.com/world/americas/carney-says-canada-has-no-plans-to-pursue-free-trade-agreement-with-china-as-trump-threatens-100-tariffs-1.500420560>
- Hachey, I. (2025, 8 février). 51e État américain : Et si Trump était sérieux? *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/le-51e-etat-americain/et-si-trump-etait-serieux/2025-02-08/ruee-vers-l-or-bleu.php>
- Hobsbawm, E. J., & Wrigley, C. 1999. *Industry and empire: The birth of the industrial revolution* (Rev. ed.). The New Press.
- Investing News Network. (2026, août). Canada-US trade deal collapses, Ford calls for critical minerals cutoff. <https://investingnews.com/canada-us-trade-deal-mining/>
- Journal de Québec, 8 août 2025, Après une rencontre avec l'ambassadeur américain, Blanchet ne croit plus à une entente avant la fin de l'été. <https://www.journaldequebec.com/2025/08/08/apres-une-rencontre-avec-lambassadeur-americain-blanchet-ne-croit-plus-a-une-entente-avant-la-fin-de-lete>

- Kennedy, P. *The Rise and Fall of the Great Powers*. 1987.
- Lacroix, J.-M., « Chapitre VIII. La construction politique et économique du Canada (1840-1896) ». *Histoire du Canada Des origines à nos jours*, Tallandier, 2019. p.163-198.
- L'actualité. (2026, juin). Diplomatie : pas besoin de confrontations avec Ottawa, dit Charles Milliard. <https://lactualite.com/actualites/diplomatie-pas-besoin-de-confrontations-avec-ottawa-dit-charles-milliard/>
- La Presse (2024, 19 décembre). Legault, Macron et Trump : Des usages diplomatiques de la francité québécoise. <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-12-19/legault-macron-et-trump/des-usages-diplomatiques-de-la-francite-quebecoise.php>
- La Presse. (2025, 7 février). 51e État des États-Unis : Trump veut réellement absorber le Canada. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2025-02-07/51e-etat-des-etats-unis/trump-veut-reellement-absorber-le-canada.php>
- La Presse. (2026, 19 août). Droits de douane américains : Fréchette n'est pas rassurée à l'issue d'une rencontre avec Carney. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-19/droits-de-douane-americains/frechette-n-est-pas-rassuree-a-l-issue-d-une-rencontre-avec-carney.php>
- La Presse. (2026, 20 août). Négociations commerciales : Fréchette obtient des réponses de Carney et reste prudente. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-20/negociations-commerciales/frechette-obtient-des-reponses-de-carney-et-reste-prudente.php>
- La Presse. (2026, 20 août). Négociations commerciales : Paul St-Pierre Plamondon critique la stratégie du gouvernement Fréchette. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-20/negociations-commerciales/paul-st-pierre-plamondon-critique-la-strategie-du-gouvernement-frechette.php>
- La Presse. (2026, 22 août). Droits de douane : Québec prépare sa riposte et son aide aux entreprises. <https://lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-22/droits-de-douane/frechette-convoque-ses-ministres-pour-annoncer-un-plan-d-aide.php>
- La Presse. (2026, 27 août). Guerre commerciale : Lutnick accuse Carney de vouloir empêcher l'élection du Parti québécois. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-08-27/guerre-commerciale/lutnick-accuse-carney-de-vouloir-empêcher-l-election-du-parti-quebecois.php>
- Larochelle, V. (2026, août). Chiffrer le déclin du français dans l'État canadien : Une analyse démolinguistique de la fonction publique canadienne. Institut de recherche sur le Québec. <https://irq.quebec/>
- Le Devoir. (2025, 1er avril). Le gouvernement Trump qualifie la Loi 96 du Québec de barrière commerciale. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/862456/gouvernement-trump-qualifie-loi-96-quebec-barriere-commerciale>

- Le Devoir. (2025, 1er avril). Mark Carney s'engage à protéger la Loi 96 face aux États-Unis. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/862438/loi-96-ne-fera-jamais-objet-negociations-trump-p-dit-mark-carney>
- Le Devoir. (2025, 31 mars). Le premier ministre Mark Carney défend son « malaise » sur la Loi 96 sur le français. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/861991/mark-carney-defend-malaise-sujet-loi-96-francais>
- Le Devoir. (2026, 18 août). Le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, s'engage à ne pas tenir de référendum avant la fin du mandat de Donald Trump en tant que président des États-Unis. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/1002392/pas-referendum-tant-trump-sera-maison-blanche-promet-pq>
- Le Devoir. (2026, 23 juillet). Guerre commerciale avec les États-Unis : une nouvelle vague de tarifs douaniers imposés par Trump est en vue. <https://www.ledevoir.com/economie/996659/nouvelle-vague-tarifaire-vue>
- Le Devoir. (2026, juin). Charles Milliard promet de préserver le patrimoine diplomatique du Québec. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/988745/charles-milliard-promet-preserver-patrimoine-diplomatique-quebec#1>
- Lejeune, Y. Le régime d'application provisoire de l'AECG entre le Canada et l'Union Européenne. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 2022, p. 141–166.
- Le projet de constitution : Assemblée nationale du Québec. Projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-1-43-2.html>
- Library of Congress, Congressional Research Service. (2025). Canada's Digital Services Tax Act: Issues facing Congress (IN12399). <https://www.congress.gov/crs-product/IN12399>
- Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, L.C. 2000, c. 26.
- Mason, Keith (2013), « Loyalism in British North America in the Age of Revolution, c.1775-1812 ». in: *Loyalism and the formation of the British world, 1775-1880* (Boydell Press, Woodbridge, 2014).
- Massie J. « La politique étrangère et de défense du Canada », *Diplomatie*, 64, 2013, p. 32-36.
- Mauduit, J. Les « vrais républicains » d'Amérique : les patriotes canadiens en exil aux États-Unis (1837-1842). Montréal : Thèse de l'UQAM. 2016.
- Mereen, D. *With Friends Like These: Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec France Triangle, 1944-1970*. Vancouver. University of British Columbia Press. 2012. p. 123.
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec. (2026, juin). Politique internationale du Québec : Un Québec fiable dans un monde [incertain]. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/politiques/PO-politique-internationale-Quebec-2026-MRIF.pdf>

- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Représentations étrangères.
<https://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/protocole/repertoire/representations>
- Monette, P., *Le rendez-vous manqué avec la révolution américaine : Les adresses aux habitants de Québec diffusées à l'occasion de l'invasion américaine 1775-1776*. Montréal. Québec-Amérique. 2007.
- National Post. (2026, 26 août). Trump claims Carney lied about trade deal terms, says he 'loves French Canadians'.
<https://nationalpost.com/news/canada/trump-claims-carney-lied-about-trade-deal-terms>
- NBC News. (2026, 21-22 août). Canadian Prime Minister Mark Carney calls new U.S. tariffs 'a miscalculation' after trade talks collapse.
<https://www.nbcnews.com/business/economy/trump-canada-tariffs-carney-rcna593510>
- News on Air. (2026, 29 janvier). US warns Canada over comments ahead of trade deal review.
<https://www.newsonair.gov.in/us-warns-canada-over-comments-ahead-of-trade-deal-review>
- Newsweek. (2026, 24 août env.). Trump admin weighs in on Canada becoming 51st state: 'Come to the table'.
<https://www.newsweek.com/trump-admin-canada-becoming-51st-state-mark-carney-trade-talks-12360726>
- NPR. (2025, 4 mars). Canada, China say fentanyl is only a 'pretext' for Trump's tariffs.
<https://www.npr.org/2025/03/04/nx-s1-5317494/tariffs-fentanyl-canada-mexico-trump>
- Paquin, S. (dir.). *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005) : Le prolongement externe des compétences internes*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 324 p.
- Paquin, S. « La politique internationale du Québec envers les États-Unis : un essai de périodisation (note de recherche) ». *Études internationales*, 45(2), 2014, p. 261–284.
- Parti conservateur du Québec. (2026). Plateforme électorale 2026.
<https://conservateur.quebec/documents-officiels/>
- Parti Québécois. (2026, 22 juin). Livre bleu.
<https://pq.org/wp-content/uploads/2026/06/Livre-bleu.pdf>
- Parti Québécois, *Projet national*, 2024, p. 85.
- Paul MARTIN, lettre au chargé d'affaires français à Ottawa, Ottawa, 27 février 1965, JO, 97e année, no 81, 6 avril 1965, p. 2694-2695.
- Presse-toi à gauche. (2026, 31 mars). Québec solidaire doit esquisser, dans le cadre de sa plate-forme, les orientations de sa politique internationale.
<https://www.pressegauche.org/Quebec-solidaire-doit-definir-les-orientations-de-sa-politique-internationale>
- Prérogative provinciale sur les ressources naturelles : article 92A de la Loi constitutionnelle de 1867.
- Québec Nouvelles (Substack). (2026, vers le 24-25 août). Le français était-il réellement menacé — ou politiquement instrumentalisé?
<https://quebecnouvelles.substack.com/p/le-francais-etait-il-reellement-menace>

Québec solidaire, Un nouveau Québec libre, 2026, 25 p.

Radio-Canada. (2025, 1er avril). La Loi 96 dans la mire de Washington. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2152424/administration-trump-francais-loi-96-quebec-comme-rece>

Radio Canada. (2025, 29 novembre). Justin Trudeau rencontre Donald Trump à Mar-a-Lago. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2123524/justin-trudeau-donald-trump-floride>

Radio-Canada. (2025, 31 mars). Loi 96 : Mark Carney mal à l'aise avec le recours anticipé à la disposition de dérogation. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2152140/carney-liberal-langue-francaise-loi-96>

Radio-Canada. (2026, 20 janvier). Carney étale sa vision du monde : « Si vous n'êtes pas à la table, vous êtes au menu ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2221931/carney-vision-monde-puissances-moyennes-davos>

Radio-Canada. (2026, 22 août). Négociations sur les tarifs douaniers à Washington : les faits saillants. <https://ici.radio-canada.ca/info/en-direct/1014139/tarifs-dernier-sprint-negociations-washington>

Radio-Canada. (2026, 3 juillet). Québec solidaire propose dans un manifeste un « virage » au mouvement indépendantiste. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2266546/quebec-solidaire-independance-livre-bleu>

Radio Canada. Relations avec les États-Unis : Mark Carney présente sa « ligne de conduite ». (2025, 19 avril). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2247216/relation-canada-etats-unis-mark-carney-video>

Reconnaissance parlementaire fédérale de la nation québécoise de 2006 : CANADA, Chambre des communes, Motion no 43 (Reconnaissance de la nation québécoise au sein d'un Canada uni), Journaux de la Chambre des communes du Canada, 1re sess., 39e légis., no 87, 27 novembre 2006 : « Que cette Chambre reconnaisse que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni ».

Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217.

Rémillard, G., « Les intentions des Pères de la Confédération ». Les Cahiers de droit, 20(4), 1979, p. 797–832.

S&P Global (Platts). (2026, 18 août). US demand for right of first refusal on Canadian minerals 'impossible': experts. <https://www.spglobal.com/energy/en/news-research/latest-news/electric-power/081826-us-demand-for-right-of-first-refusal-on-canadian-minerals-impossible-experts>

The Deep Dive. (2025, 21 décembre). USTR targets Canada's dairy and digital rules in CUSMA review. <https://thedeepdive.ca/cusma-review-dairy-supply-management/>

The Globe and Mail. (2026, août). Canadian negotiators to remain in Washington ahead of Wednesday deadline to reach trade deal. <https://www.theglobeandmail.com/world/us-politics/article-canada-and-us-discuss-critical-minerals-and-defence-in-trade-talks/>

- The Globe and Mail. (2026, août). Five things you need to know about the Canada-U.S. trade talks. <https://www.theglobeandmail.com/world/us-politics/article-five-things-canada-us-trade-deadline-talks-tariffs-trump/>
- The Globe and Mail. (2026, août). Politics Insider: Canada, U.S. talk critical minerals, defence — U.S. demands include right of first refusal on Canadian critical minerals and purchase of its F-35 fighter jets. <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-politics-insider-canada-and-us-discuss-critical-minerals-and-defence/>
- The Hub. (2026, 27 août). Canada already traded away its 'sovereignty' with CUSMA. <https://thehub.ca/2026/08/27/canada-already-traded-away-its-sovereignty-with-cusma/>
- The White House. (2025, 31 juillet). Fact sheet: President Donald J. Trump amends duties to address the flow of illicit drugs across our Northern Border. <https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/07/fact-sheet-president-donald-j-trump-amends-duties-to-address-the-flow-of-illicit-drugs-across-our-northern-border>
- Time. (2025, 30 juin). Trump's plan to annex Canada, revisited. <https://time.com/7297490/trump-plan-to-annex-canada-51st-state-mark-carney/>
- Trump, D. J. [@realDonaldTrump]. (2026, 25 août). I would never interfere with Canadians speaking French!... [Truth Social post]. <https://x.com/TrumpTruthOnX/status/2092214853238989303>
- Vaugeois, D., Imbeault, S., et Veyssière, L., (dir.), 1763. *Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Septentrion, 2013.
- Vision Times. (2026, 22 mai). Trump administration suspends US-Canada defense board amid growing tensions. <https://www.visiontimes.com/2026/05/22/trump-administration-suspends-us-canada-defense-board-amid-growing-tensions.html>
- White, R. *The middle ground : Indians, empires, and republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, Cambridge University Press, New York, 1991, P. 368-412.
- Wiley Law. (2026, 27 juillet). President Trump imposes new 50% tariffs on certain Canadian imports. <https://www.wiley.law/alert-President-Trump-Imposes-New-50-Tariffs-on-Certain-Canadian-Imports>